Depuis 1928, le seul hebdomadaire de langue française en Alberta

Le Franco

Le Franco — Meilleur journal de l'année
Depuis 1928, le seul hebdomadaire de langue française en Alberta
Catégorie André Paquette
APF — Association de la presse francophone

Vol. 32 no 31 | Edmonton, semaine du 28 août au 3 septembre 1998 | 8 pages | 60c

Selon l'ACFA provinciale :

Un jugement qui élimine la ligne dure

PATRICIA HÉLIE

Edmonton

En février dernier, l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) avait émis un communiqué dans lequel elle demandait à la Cour suprême de ramener le débat autour de la légalité d'une éventuelle séparation du Québec à ce qu'il était vraiment : une question politique.

Avec le jugement qui a été rendu la semaine dernière par le plus haut tribunal du pays, l'ACFA a raison d'être satisfaite puisque la cour lui donne raison. « C'est un bon jugement, lance la présidente de l'ACFA, Mme Louisette Villeneuve. Le débat est retourné aux politiciens et c'est très clair qu'une déclaration unilatérale d'indépendance ne serait pas acceptable.

Mme Villeneuve est d'autant plus satisfaite que l'avis de la cour ouvre la porte aux minorités francophones afin que ceux-ci se retrouvent à la table des négociations. «Je trouve que c'est un bon jugement qui dit vraiment non à une séparation unilatérale. Par contre, il ne dit pas non à une éventuelle séparation dans le sens qu'il y a une obligation de négocier pour toutes les provinces et pour le gouvernement fédéral. De ce point de vue, c'est un bon jugement. On mentionne également les minorités francophones. C'est une porte qui s'entrouvre et on va essayer de l'ouvrir toute grande. Les minorités francophones n'ont jamais été aux tables de négociations constitutionnelles et on devrait y être en compagnie des autochtones alors on va continuer à pousser en ce sens. »

Photo : Patricia Hélie

Louisette Villeneuve, présidente de l'ACFA provinciale.

La présidente de l'association provinciale voit tout de même une zone grise dans l'avis de la cour, une zone qui pourrait ouvrir la porte à ceux qui sont vraiment décidé à faire preuve de mauvaise volonté. « Là où ça peut être un peu embêtant, c'est quand la Cour suprême dit que dans le cas d'un référendum où le *oui* l'emporterait, si la question est claire et si la majorité est claire, le Canada et les provinces auraient l'obligation de négocier. Des gens de mauvaise volonté pourraient toujours dire que la question n'est pas claire. Et il y a aussi toute la question de majorité. On sait qu'habituellement c'est 50% plus 1. Mais est-ce qu'il y en a qui vont vouloir s'amuser à dire que ce n'est pas assez ? C'est le danger que je vois. La Cour suprême n'a pas défini ce que serait une réponse claire. Ça n'appartenait probablement pas à la cour de le faire, mais c'est le seul risque que je vois qui pourrait nuire à la négociation et comme les juges ont définitivement retourné la question dans les mains des politiciens...»

Pour l'ACFA et sa présidente, il semble clair que les grands gagnants dans toute cette histoire, ce sont les modérés, ceux qui, comme eux, ne sont pas d'accord avec la ligne dure et qui croient aux vertus de la discussion. Mais, à écouter les réactions de tous et chacun, on peut presque dire que les juges ont réussi à satisfaire tout le monde. «Quand on voit que le Parti québécois et le Parti libéral du Québec disent la même chose, c'est que c'est bon ! », conclut Mme Villeneuve.

Avis de la Cour suprême :

Un jugement complexe et équilibré

NATHALIE KERMOAL

Edmonton

Les multiples articulations du jugement de la Cour suprême nécessitaient d'aller chercher l'avis d'un expert. Pour ce faire, nous avons fait appel au professeur Claude Couture de la Faculté Saint-Jean, spécialiste en histoire politique du Canada, qui a eu la gentillesse de nous réserver une entrevue exclusive.

Le Franco: Est-ce que le jugement de la Cour suprême vous a surpris?

Claude Couture: Non, c'est un jugement qui est complexe, équilibré, qui est tout à fait dans la tradition des jugements de la Cour suprême, ne serait-ce que depuis une vingtaine d'années. Il faut se rappeler qu'en 1981, à la question posée par l'État fédéral, à savoir si le fédéral pouvait rapatrier unilatéralement la Constitution du Canada - qui était toujours déposée symboliquement à Londres - la Cour suprême avait répondu que le projet de Trudeau était légal, mais inconstitutionnel. Car il n'y avait rien dans l'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique* qui disait clairement qu'il fallait l'accord unanime des provinces et du fédéral pour rapatrier la Constitution ou même pour la modifier. Mais la tradition constitutionnelle canadienne faisait en sorte qu'on avait toujours agi comme s'il fallait l'accord unanime des provinces et du fédéral.

Ensuite, il y a eu d'autres jugements très complexes mais très intéressants de la Cour suprême, notamment celui de 1988 sur la *Loi 101* au Québec, du moins le volet *affichage* dans la *Loi 101*. La Cour suprême avait dit - s'appuyant d'ailleurs

suite à la page 2..



Que pensez-vous du jugement de la Cour suprême? *Le Franco* invite les membres de notre communauté à un forum de discussion. Nous vous convions à envoyer vos commentaires en quelques mots par courrier électronique, par fax ou par courrier ordinaire avant le 3 septembre 1998. Vous pouvez utiliser un nom de plume cependant dans votre courrier vous devez révéler votre véritable identité à la directrice du journal. Après sélection, les opinions émises seront publiées la semaine suivante.

Cette semaine...

Courrier de deuxième classe
Enregistrement 1881

Souhaiter, c'est rêver ;
vouloir, c'est penser.

HUGO, Victor

(Avis de la Cour suprême)... suite de la page 1



sur la décision de la Cour supérieure du Québec en 1985 - que les dispositions de la *Loi 101* sur l'affichage était une violation de la liberté d'expression, telle que définie dans la Charte canadienne des droits et libertés mais aussi la Charte québécoise des droits et libertés. Par contre, et on oublie souvent les parties les plus intéressantes de ce jugement, la Cour suprême avait dit que dans le contexte québécois, dans le contexte d'une culture minoritaire en Amérique du Nord, c'était parfaitement légitime pour la province de Québec de demander à ce que l'information dans l'affichage soit en partie en français, de façon à préserver à la fois les exigences du Québec et le principe de la liberté d'expression.

En 1998, nous nous retrouvons face à un autre jugement extrêmement riche et complexe. À la question: est-ce que le Québec peut déclarer la sécession unilatéralement? la réponse est non. Mais la cour insiste pour dire que s'il y a une volonté majoritaire claire, exprimée dans un processus rigoureusement démocratique, le Canada se doit de négocier de bonne foi avec une province - puisque ce droit pourrait être celui d'autres provinces - dans le cas d'une volonté de retrait de la fédération. Ce qui rend l'histoire politique canadienne, à mon avis fascinante, bien plus que l'histoire américaine dans un sens, parce que la Cour suprême américaine a déjà déclaré le principe de l'indivisibilité de la fédération américaine, de façon très dogmatique. Alors que notre Cour suprême dit, attention, cela ne peut pas se faire de façon unilatérale, mais si cela se fait selon des règles démocratiques et qu'il y a un verdict très clair, à ce moment là, le Canada ne peut pas discréditer cette demande et se doit de négocier en toute bonne foi.

L.F.: Est-ce vraiment possible de négocier de bonne foi, vu ce qu'on connaît de l'histoire du Canada?

C.C.: C'est pour cela que ça devient complexe, effectivement, de part et d'autre, il risque d'y avoir un sérieux danger de dérapage parce qu'il pourrait y avoir une surenchère maximaliste des deux côtés. C'est-à-dire que le fédéral maintenant va vouloir s'immiscer dans l'organisation d'un référendum provincial et c'est évident que pour le fédéral, la tactique toute indiquée, sera de dire constamment que la question n'est pas claire, que les règles ne sont pas claires, qu'il y a un processus malhonnête et de l'autre côté, les souverainistes vont dire qu'il y a constamment ingérence du fédéral. Et là, compte tenu, quand même d'un climat, où à mon avis, il y a plus de tensions qu'autrefois surtout depuis 1995 (depuis le deuxième référendum québécois), ça peut sérieusement déraper. Je pense que la Cour suprême a bien fait son travail avec un jugement qui est quand même équilibré, qui est articulé, qui reflète la complexité de la situation et elle a raison de dire qu'il y a un espace politique qu'elle ne peut pas réglementer ni arbitrer, cet espace appartient aux acteurs politiques.

L.F.: Sachant que vous avez beaucoup travaillé sur l'histoire politique du Québec et surtout à une remise en question de l'image misérabiliste du Québec, que pensez-vous de la déclaration de la Cour suprême qui précise dans son jugement que le peuple québécois n'est pas un peuple opprimé, un peuple colonisé alors que nous savons que les souverainistes n'ont cessé d'exploiter cette image pour faire avancer leur cause?

C.C.: Il y a des passages très intéressants dans le jugement de la cour sur l'histoire de la fédération canadienne. Avec notamment un passage sur les réussites des Québécois au XX[e] siècle à tous les niveaux. La cour démontre qu'il y a eu tellement de succès de la part des Québécois que ça montre quand même que ce n'est pas un peuple qui est systématiquement opprimé. Par contre, il y a un petit passage qui laisse entendre que toutes ces réussites seraient récentes, ce qui est un peu un clin d'oeil à la thèse de la Révolution tranquille, qui aurait tout fait démarrer. Ce en quoi, je suis profondément en désaccord. Cela dit, je pense qu'effectivement la Cour suprême a raison de ne pas considérer la situation du peuple québécois comme une situation de peuple colonisé. Le peuple canadien-français est issue d'une ancienne puissance coloniale, la France, qui fut conquise en Amérique du Nord en 1760. Mais qui justement à cause de ce statut d'ancienne puissance coloniale a réussi quand même à préserver certaines institutions. Il ne faut pas oublier aussi que le conflit entre la Nouvelle-Angleterre et l'Angleterre a permis la reconnaissance de certains droits, d'une certaine réalité concernant les francophones d'Amérique. Donc, depuis 1774 (l'Acte de Québec), il y a des institutions autour desquelles les francophones d'Amérique peuvent s'accrocher.

Cela dit, il y a eu une certaine inégalité des rapports. Après tout, il y a eu la Conquête en 1760 et le Canada d'aujourd'hui porte encore les stigmates de cette Conquête jusqu'à un certain point. Mais là, il n'y a aucune référence vraiment explicite de cette situation dans le jugement de la cour. Les cas les plus flagrants d'exploitation, d'oppression, d'injustice vis-à-vis des francophones dans ce pays, les cas les plus grossiers, sont tous des cas qui impliquent les francophones à l'extérieur du Québec. Les Acadiens, les Franco-Ontariens au début du siècle, le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan en matière linguistique ou scolaire. Donc, dans le cadre de cette question complexe de définition d'un peuple, ayant un droit à la proclamation de l'autodétermination, en fonction du critère de l'exploitation et du colonialisme, il faut absolument parler des francophones hors-Québec.

L.F.: C'est donc basée sur cette idée que la Cour suprême dit qu'au moment des négociations, il faudra inclure ces gens-là aussi?

C.C.: Oui, les juges le disent mais j'aurais aimé qu'ils le disent encore plus fort.

L.F.: Qu'évoque pour vous la première question du jugement relative au droit de sécession unilatérale.

C.C.: Pour moi, spontanément cette question évoque une problématique de droit d'entrée et de droit de sortie. On est dans une fédération. Ce n'est pas un état unitaire, c'est un regroupement d'états qui acceptent de donner à un état central une partie de leur souveraineté pour que ce dernier les représente. Dans le cas du Canada, les anciennes colonies de la Grande-Bretagne avaient reçu en 1848, le gouvernement responsable. Nanties de ce droit, certaines de ces colonies dont le Canada-Est et le Canada-Ouest et les colonies des maritimes ont décidé de former une fédération. Au départ, il y avait quatre de ces anciennes colonies (Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick) ensuite le Manitoba en 1870, la Colombie-Britannique en 1871, l'Île du Prince-Édouard en 1873, l'Alberta et la Saskatchewan en 1905 et finalement Terre-Neuve en 1949 sont venues s'ajouter. Il y a donc eu un regroupement initial, des négociations et puis on a accepté des nouveaux partenaires en cours de route, ce qui implique un droit d'entrée. Donc, d'après moi, s'il y a un droit d'entrée, il devrait y avoir aussi un droit de sortie. Puisque c'est une fédération, rappelons-le. Un des partenaires dans la fédération peut dire, à un certain moment, que cette entente lui plaît moins qu'elle lui plaisait. C'est très sain dans une fédération qu'un des partenaires dise ça va pas comme je le souhaite et j'aimerais qu'on en reparle. S'il y a pression constante d'un des partenaires, on peut certes trouver cela lassant, mais d'un autre côté, cela permet toujours de repenser la fédération, de voir ses faiblesses et de ne pas la prendre constamment pour acquise sinon on risque que cela devienne un état unitaire. Finalement, c'est ce que dit la Cour suprême. Cependant, la cour ne mentionne pas le fait que certaines provinces comme la Nouvelle-Écosse avait hésité à rentrer dans la Confédération, on pensait même qu'elle allait en sortir dans les années 1870. Les Maritimes, qui ont été les grandes perdantes du point de vue économique de cette entente, jusqu'aux années 30, étaient caractérisées par un très très fort mouvement sécessionniste. Aussi, rappelons-nous, il y a un an, les déclarations de la sénatrice Pat Carney qui disait que si le fédéral ne faisait pas un meilleur travail dans le dossier des pêches, par exemple, que la Colombie-Britannique pourrait penser à la sécession. Donc, c'est pas seulement un problème pour le Québec, c'est aussi un problème pour toutes les provinces.

L.F.: Jacques Brassard a qualifié le fédéral *d'arroseur-arrosé*, d'autres pensent que le fédéral se retrouve dans un carcan. Pourtant ne peut-on pas dire que pour le Québec aussi, les choses ne seront pas faciles dans la mesure où les politiciens vont devoir prendre en considération l'opinion des minorités? Ne pensez-vous pas que cela va changer la nature du discours souverainiste?

C.C.: Moi, je pense que jusqu'à un certain point c'est une décision qui va plaire à Lucien Bouchard. Lucien Bouchard qui, malgré la rhétorique très dure, est un homme qui a fait partie de l'administration de Mulroney et qui était très heureux avec l'accord du lac Meech. Il est certain qu'après l'échec de Meech et surtout en 1995, Bouchard a tenu un langage intransigeant. Mais les souverainistes, purs et durs, les alliés de Jacques Parizeau ont toujours suspecté et suspectent encore que Lucien Bouchard est un modéré, que c'est quelqu'un qui pourrait facilement accepter un lac Meech revu et corrigé.

Donc, le fédéral est-il *l'arroseur-arrosé*? Oui, dans un sens. Dans la mesure où la réponse à la question est non c'est-à-dire qu'on ne peut pas avoir une déclaration unilatérale de sécession, il y a cependant dans le jugement de longs développements sur le processus tout à fait légitime des Québécois de questionner la fédération canadienne et d'éventuellement faire sécession. Donc tous ceux qui disent que c'est un acte de trahison, à ce moment là, se voient contredire par la Cour suprême. Et, même si Stéphane Dion prétend qu'il n'y a jamais eu de plan B, que le plan B c'est une invention des journalistes, cependant après 1995, on assiste à un durcissement du fédéral, par l'entremise du gouvernement libéral. Au fond, la Cour suprême dit que le fédéral a aucune légitimité morale de tenir un tel discours.

D'un autre côté, cela limite aussi les souverainistes car le fédéral peut s'immiscer dans les négociations pour l'organisation d'un référendum car les modalités du référendum doivent être acceptées par tous les partenaires. Donc les deux parties y trouvent des avantages et des inconvénients mais c'est un jugement qui donne, il me semble, plus de marge de manoeuvre à Lucien Bouchard qu'à Jean Chrétien. Bouchard peut d'un côté tenir en laisse son aile radicale séparatiste et de l'autre, faire légitimement son référendum à condition qu'il s'entende avec le fédéral. Cela aurait été une défaite pour Jacques Parizeau car il était tenté de faire des gestes spectaculaires et unilatéraux.

L.F.: Avez-vous quelque chose à ajouter?

C.C.: Ma seule conclusion, c'est qu'encore une fois, contrairement à certaines idées reçues, cela montre à quel point le Canada est un pays complexe et fascinant politiquement. Le véritable exercice de la démocratie c'est qu'il n'y a pas de réponse définitive, il faut toujours se remettre en question. Quand on regarde les graves problèmes aux États-Unis, avec des taux de participation très faibles aux élections et une culture politique américaine, qui est à mon avis, odieuse, les Canadiens n'ont rien à envier aux Américains. En parlant de misérabilisme, il faut que les Canadiens se sortent des complexes qu'ils ont et qu'ils voient les aspects fascinants de leur propre pays.

Le Québec n'a pas le droit de se séparer...

Mais le peuple québécois a le droit de rejeter le Canada

YVES LUSIGNAN

Ottawa

Le Québec n'a pas le droit de se séparer unilatéralement du Canada en vertu de la Constitution, pas plus qu'en s'appuyant sur le droit international. Toutefois, « un vote clair » sur une « question claire » en faveur de la sécession du Québec obligerait les gouvernements provinciaux et le fédéral à s'asseoir à la table des négociations.

Dans un avis unanime, la Cour suprême du Canada reconnaît au peuple du Québec le droit de rejeter l'ordre constitutionnel existant par le biais d'un référendum, qui n'aurait cependant aucun effet juridique direct et ne pourrait à lui seul permettre de réaliser une sécession unilatérale. La Cour évite d'ailleurs de dire comment la sécession pourrait être réalisée de façon légale et constitutionnelle.

« Le rejet clairement exprimé par le peuple du Québec de l'ordre constitutionnel existant conférerait légitimité aux revendications sécessionnistes, et imposerait aux autres provinces et au gouvernement fédéral l'obligation de prendre en considération et de respecter cette expression de la volonté démocratique en engageant des négociations et en les poursuivant en conformité avec les principes constitutionnels sous-jacents », lit-on dans le jugement. Au nombre des principes constitutionnels, la Cour suprême fait une place importante aux droits des minorités.

La cour rejette toutefois l'idée voulant que les autres provinces et le gouvernement fédéral auraient alors l'obligation légale de donner leur assentiment à la sécession et devraient se contenter d'en négocier les « détails logistiques ». À l'inverse, la Cour estime que les provinces et le fédéral ne pourraient se défiler de leurs obligations advenant un vote en faveur de la sécession.

« L'ordre constitutionnel canadien existant ne pourrait demeurer indifférent devant l'expression claire d'une majorité claire de Québécois de leur désir de ne plus faire partie du Canada ».

La Cour suprême écrit encore que les droits des autres provinces et du fédéral «ne peuvent retirer au gouvernement du Québec le droit de chercher à réaliser la sécession» tant et aussi longtemps que le Québec respecte le droit des autres.

En fait, dit la cour, le Québec pourrait gagner une reconnaissance internationale si les provinces et le fédéral refusaient de négocier une entente : « Un Québec qui auraient négocié dans le respect des principes et valeurs constitutionnels face à l'intransigeance injustifiée d'autres participants au niveau fédéral ou provincial aurait probablement plus de chances d'être reconnu... »

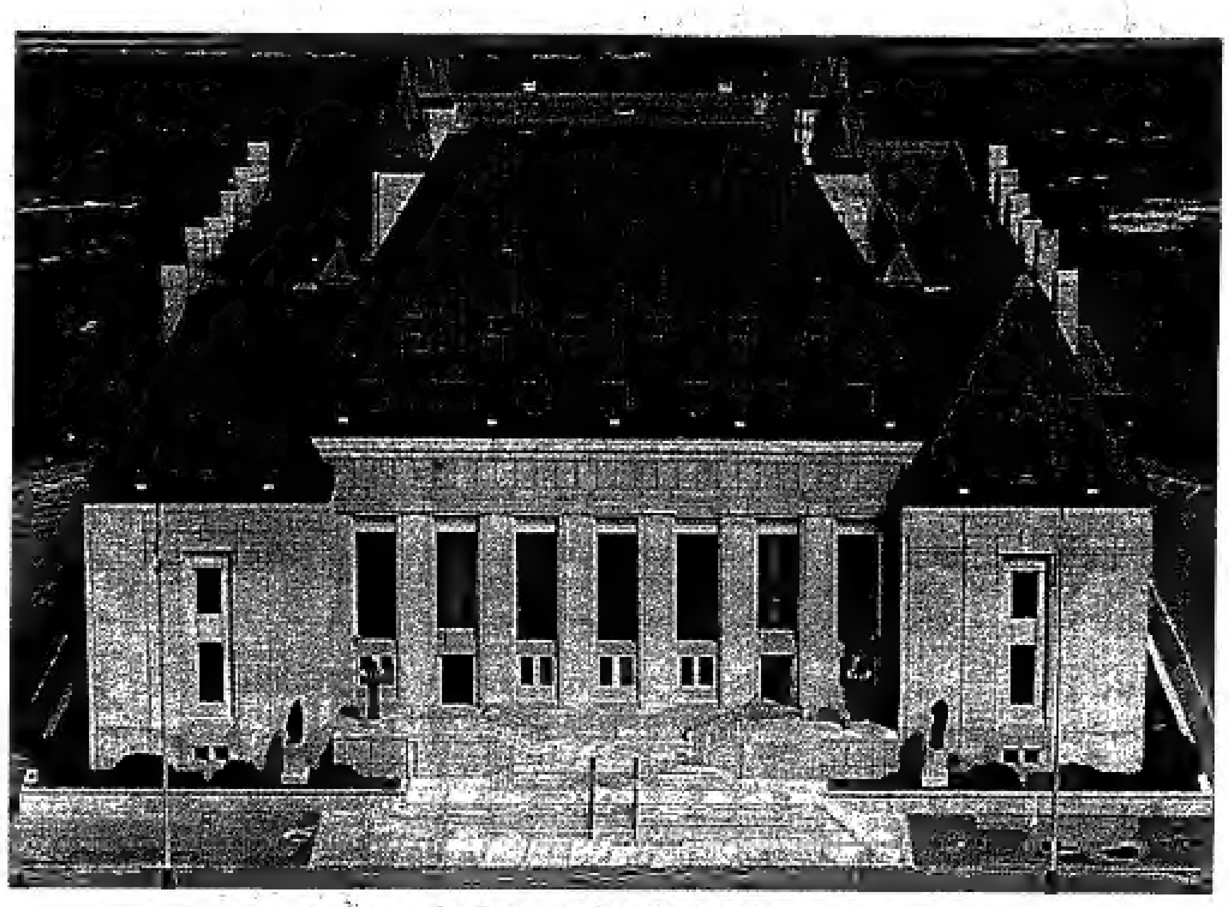
La Cour suprême refuse de dire si une majorité simple de 50 pour cent plus une voix lors d'un référendum consultatif est suffisante pour enclencher un processus de négociation sur la sécession du Québec du reste du Canada. Elle précise toutefois que la « majorité claire » auquel elle fait référence est d'ordre «qualitatif ».

« Pour être considérés comme l'expression de la volonté démocratique, les résultats d'un référendum doivent être dénués de toute ambiguïté en ce qui concerne tant la question posée que l'appui reçu ». La Cour ajoute qu'il reviendra aux politiciens de déterminer en quoi consiste « une majorité claire en réponse à une question claire ».

Les négociations suite à un référendum gagnant « seraient difficiles » avertit la Cour suprême, et les négociateurs devraient envisager « la possibilité d'une sécession, sans qu'il y ait toutefois de droit absolu à la sécession ».

Chose certaine : il ne faudrait pas demander à la Cour suprême de jouer le rôle d'arbitre lors de ces négociations. « Il incombe plutôt aux représentants élus de s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles d'une façon concrète que, en dernière analyse, seuls leurs électeurs et eux-mêmes sont en mesure d'évaluer ».

Pour ce qui est de faire sécession en vertu du droit international, la Cour suprême est d'avis que cela ne peut s'appliquer que dans le cas des anciennes colonies, des peuples opprimés, des peuples soumis à une occupation étrangère ou dans le cas où un groupe se voit refuser un accès réel au gouvernement pour assurer son développement politique, économique, social et culturel. Ces circonstances exceptionnelles, écrit la cour, ne s'appliquent pas au Québec.



La Cour suprême du Canada.

Sécession du Québec:

Il faudrait tenir compte du droit des minorités

YVES LUSIGNAN
Ottawa

Si des négociations devaient avoir lieu un jour entre le Québec et le Canada sur un projet de sécession, elles devraient tenir compte des droits de tous les Canadiens à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, et plus particulièrement des droits des minorités.

Dans son avis sur le droit du Québec à procéder unilatéralement à la sécession, la Cour suprême du Canada prend une nouvelle foi fait et cause pour les minorités.

Le plus haut tribunal du pays identifie le respect des minorités comme « l'un des quatre principes constitutionnels directeurs fondamentaux » de la Constitution canadienne, dont il faudrait tenir compte dans le cadre d'une négociation portant sur la sécession du Québec du reste du Canada.

« Les négociations devraient traiter des intérêts des autres provinces, du gouvernement fédéral, du Québec et, en fait, des droits de tous les Canadiens à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, et plus particulièrement des droits des minorités. Il va sans dire que de telles négociations ne seraient pas aisées » lit-on dans l'avis de la cour.

Les neuf juges de la Cour suprême rappellent que plusieurs dispositions constitutionnelles protègent spécifiquement des droits linguistiques, religieux et scolaires de minorités. La protection des droits des minorités religieuses en matière d'éducation, ajoutent les juges, «avaient été une considération majeure dans les négociations qui ont mené à la Confédération». La Cour suprême élève ainsi les droits des minorités au rang de « principe distinct qui sous-tend notre ordre constitutionnel », au même titre que la démocratie, le fédéralisme, le constitutionnalisme et la primauté du droit.

«Même si le passé du Canada en matière de défense des droits des minorités n'est pas irréprochable, cela a toujours été, depuis la Confédération, un but auquel ont aspiré les Canadiens dans un cheminement qui n'a pas été dénué de succès. Le principe de la protection des droits des minorités continue d'influencer l'application et l'interprétation de notre Constitution ».

Du bonbon pour les minorités francophones

L'avis de la Cour suprême a également pour effet inattendu de donner des munitions aux minorités francophones du pays.

Le président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), Gino Leblanc, est le premier à le reconnaître : « le jugement va très, très loin ».

« Ça nous a un peu surpris » admet M. Leblanc, qui ne s'attendait pas à ce que le plus haut tribunal du pays élève au rang de principe fondamental les droits des minorités. Il est d'ailleurs prêt à qualifier « d'historique » la portée du jugement pour les minorités francophones.

Si le peuple québécois, suite à un référendum gagnant, exprimait sa volonté de quitter le Canada, la Cour suprême affirme que les nécessaires négociations qui suivraient devraient, entre autres, traiter des droits des minorités, tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec.

Pour Gino Leblanc cela confirme les prétentions de la FCFA, à savoir que les minorités francophones doivent être à la table des négociations lors du débat constitutionnel.

ÉDITORIAL

Quoi de neuf sous le soleil canadien?

Clinton ayant finalement confessé ses péchés sur le bout des lèvres, l'actualité s'annonçait d'une platitude à faire mourir d'ennui. Je m'étais déjà préparée à écrire un éditorial sur le mythe du kangourou albinos d'Australie. Heureusement, notre bienveillante Cour suprême s'était arrangée pour rendre son jugement, un peu plus tôt que prévu. Grâce à la sagesse de la plus haute instance juridique du pays, le spectre du débat constitutionnel qui nous hante depuis les années 1980 a retrouvé une forme plus humaine et plus démocratique.

Comme le dit la chanson: "Il suffirait de presque rien ..." En fait de neuf juges en toges rouges pour remettre les politiciens sur le droit chemin. Car, il faut l'admettre, depuis l'échec de l'accord de Charlottetown, nos représentants politiques s'étaient égarés, se comportant comme des bébés gâtés qui ne cessaient de pleurnicher à chaque menace de séparation du Québec. Du côté québécois, c'était guère mieux. Maintenant, plus d'équivoques, le Québec a le droit de sécession du moment que la belle province ne le fasse pas unilatéralement.

Malgré les prédictions, la tour de Pise n'a pas penché que d'un côté. Lucien Bouchard disait même au lendemain du verdict de la cour: "je ne pensais jamais que le gouvernement fédéral nous donnerait l'occasion d'avoir un jugement pareil par le plus haut tribunal du pays." Monsieur Bouchard avait tort de sous-estimer la cour car ce sont les pensionnaires provisoires du fameux édifice qui, ne serait-ce que pour quelques heures, lui ont redonné le sourire sur son visage grave. De plus, les rayons d'un nouveau soleil donnait un air bucolique au reste du pays.

Les juges devraient se monter un *fan club* car tout le monde semble trouver dans le jugement un peu de bonheur. Les autochtones et les minorités linguistiques applaudissent l'avis de la cour. Le dollar canadien a repris du poil de la bête. Preston Manning aussi. Il devrait d'ailleurs les remercier pour lui avoir donné un peu de répit au beau milieu de cette tempête réformiste qui menace son leadership. La bande à Chrétien sourit, la bande à Bouchard aussi, mais pour combien de temps? Là est la question.

Car maintenant, tout ce beau petit monde doit s'entendre. Ils doivent se réunir autour d'une table et négocier. Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai un doute. L'historienne que je suis, sait très bien que le passé ne s'efface pas du jour au lendemain.

Ce que le jugement a réglé c'est que d'un côté comme de l'autre, on doit abandonner la rhétorique intransigeante d'antan. On ne parlera plus de sécession unilatérale à la Parizeau, ni de trahison à la Stéphane Dion. On ne parlera plus d'illégitimité, mais de légitimité. On transformera la négativité d'hier, pour une positivité d'aujourd'hui. Mais dans ce nouveau climat, il va falloir déterminer en quoi consiste une majorité claire, une question claire. Puis négocier en tenant compte des intérêts du fédéral, du Québec, des autres provinces, des minorités linguistiques à l'intérieur et à l'extérieur du Québec, des autochtones sur le sol québécois et tout cela de bonne foi.

Malgré l'importance indéniable de ce jugement, la chicane constitutionnelle canadienne est loin d'être terminée. Peut-être me trouverez-vous pessimiste, mais avant que l'on sorte du bois avec toute cette histoire, je prédis que les huards auront des dents.

Nathalie Kermoal



COURRIER DES LECTEURS

Madame la directrice,

Je suis à la recherche des familles Rochon et Vincent de l'Alberta dont les aïeux étaient originaires de Mattawa en Ontario. Moi-même, je suis le fils de Xavier Rochon (frère de Louis Gonzague) et petit-fils d'Olivier Rochon de Mattawa.

En espérant rétablir contact avec les familles dont l'ancêtre Simon Rochon vint s'établir en Nouvelle-France en 1657, merci.

Bien à vous,

Pierre Rochon
624, rue Guy
Cornwall, Ontario
K6H 4N1

Directrice: Nathalie Kermoal
Adjointe Admin.: Micheline Brault
Infographiste: Charles Adam
Journaliste: Patricia Hélie





Le Franco est membre de l'APF. Au niveau national, il est représenté par OPSCOM. *Le Franco* est imprimé par Gazette Press Ltd. de Saint-Albert. Reproduction des textes, en tout ou en partie, est autorisée avec mention de la source. Les clients ont 15 jours après la date de parution pour nous signaler des erreurs. La responsabilité pour toute erreur de notre part dans une annonce se limitera au montant payé pour seulement la partie de l'annonce qui contient l'erreur, si l'erreur est celle du *Franco*.



#201, 8527 - 91e rue, Edmonton (AB) T6C 3N1
téléphone: 465-6581 télécopieur: 469-1129

Correspondants:
Calgary — Alain Bertrand
Centralta — Martin Blanchet
Fort McMurray — Nicole Pageau
Lethbridge — Mireille Dunn
Medicine Hat — Diane Morisette-Franz
Plamondon — Joël Lavoie, Denise Lavallée
Red Deer — Claire Hélie
Rivière-la-Paix — Nellie Pillon, Patrick Henri
Saint-Paul — Richard Blouin

OPINION

La Théologie de libération :

De l'Amérique latine au Canada

Il y a quelques mois, je prenais la liberté d'aborder le sujet de l'accès au sacerdoce pour les femmes dans le journal *Le Franco*. Le nombre et la qualité des commentaires que j'ai reçus par la suite m'encouragent à écrire de nouveau. Encore une fois, je tiens à souligner que je ne suis pas théologien au sens propre et que mes lectures sur le sujet, bien que nombreuses, sont sans doute insuffisantes.

Il y a bien des années, Victor Hugo écrivait que la Loi de Jésus-Christ dominait la société mais sans la pénétrer. Ce que l'auteur des Misérables voulait suggérer, c'est que notre société libérale-démocratique adhère à bien des fondements chrétiens, en surface, mais que, dans les faits, ce sont les idoles du gain, du pouvoir et de la consommation qui dirigent véritablement nos actions. De la plus tendre enfance jusqu'aux derniers jours de retraite, le but ultime de la vie, avoué ou non, semble être de posséder plus et plus encore. La charité et le partage sont sans doute bien vus mais tous deux restent au second plan.

Vouloir posséder plus, vouloir être riche, n'est peut-être pas un mal en soi. Toutefois, le vrai problème commence avec le fait que cet idéal est malheureusement inaccessible pour une grande portion de la population. En fait, toutes les études ne cessent de montrer que le fossé entre riches et pauvres continue de s'élargir. Même ici, au Canada, le meilleur pays au monde, le nombre d'enfants pauvres grandit de façon alarmante. L'idéal de richesse et de prospérité n'est pas seulement inaccessible pour la majorité d'entre nous, il entre en conflit direct avec les valeurs de charité et de partage qui, elles, sont parties intégrantes du message des Évangiles. C'est ici, je pense, que prend naissance le concept de la Théologie de libération.

Notre société a relégué la religion au plan de la morale privée. Le concept même de religion est réduit à celui de spiritualité et il est bien mal vu de faire référence au schème évangélique dans une discussion sérieuse sur l'économie ou les problèmes sociaux. C'est toutefois le pas que les évêques latino-américains ont franchi dans les années 70. La naissance de la Théologie de libération est bien simple. Imaginez la salle communautaire d'un village pauvre au Nicaragua ou au Salvador. Un prêtre discute de la parole de Dieu avec un groupe de paysans, hommes, femmes et enfants, tous unis dans la pauvreté et l'oppression. Un de ces paysans se lève et dit alors : « père, si ce que tu dis est vrai, alors nos propriétaires font le mal. De quel côté es-tu ? » Dans un pays où une poignée de propriétaires s'enrichissent aux dépens de toute la population, cette question prend tout son sens. Dans ce scénario, la réponse du prêtre est d'autant plus difficile que, par tradition, les autorités ecclésiastiques s'étaient souvent associées à la minorité riche. Dans l'esprit de l'Évangile, toutefois, une seule réponse est possible : « comme Jésus, je suis avec vous ».

Ce mouvement a fait feu de poudre. Les évêques et toutes les communautés religieuses d'Amérique latine sont devenus militants. Ils ont ouvertement pris le parti des pauvres, des exclus et des opprimés. Ils ont ouvertement défié les autorités politiques locales et internationales. En puisant leur énergie à même les pleurs et les lamentations des pauvres, ils ont proclamé haut et fort les injustices sociales et économiques. Ils ont dit que faire le mal, c'est enlever l'essentiel des uns pour en faire son superflu. Plusieurs ont payé de leur vie cette intrusion dans l'ordre établi. Au plan intérieur, toutefois, l'Église d'Amérique latine est devenue plus vivante que jamais.

(...) Certes, les problèmes de pauvreté sont moins aigüs au Canada qu'au Salvador. Toutefois, ils n'en sont pas moins réels. Ces problèmes prennent la forme du chômage, des emplois précaires et de l'augmentation croissante de la dette des particuliers.

Si faire le mal est enlever l'essentiel des uns pour en faire son superflu, alors il y a quelque chose de fondamentalement mauvais dans cette idolâtrie du profit et de la rentabilité. C'est cette idolâtrie qui nous laisse fermer les yeux sur la fusion des grandes banques, la « rationalisation » des grandes corporations et bien d'autres décisions qui se traduisent par une réduction des emplois et une augmentation des profits pour une poignée d'administrateurs. Comme le paysan latino-américain, posons la question à nos évêques : « Êtes-vous avec nous ? Êtes-vous avec les pauvres, les étudiants, les chômeurs, les orphelins ? ».

Remi de Roo, (À cause de l'Évangile, 1988) évêque de Victoria et membre actif de l'Assemblée des Évêques catholiques du Canada, nous répond *oui*. En citant le document produit en 1983 par l'Assemblée des Évêques du Canada, *Jalons d'éthique*, l'auteur dénonce vigoureusement les décisions qui soutiennent les politiques économiques condamnant un pourcentage élevé de la population au chômage et à l'endettement.

(...) L'auteur insiste pour dire que, en devenant plus militante et en se mettant à l'écoute, des pauvres et des opprimés de notre propre société, l'Église redevient active dans la vie des gens, elle retrouve l'esprit communautaire qui doit l'animer, en un mot, elle redevient vivante.

Il importe aussi de comprendre que cet effort de solidarité n'implique pas que les prêtres, les religieuses ou les évêques. Il concerne également tous les laïcs, tous ceux qui se disent chrétiens. Remi de Roo dit de l'Église qu'elle n'est pas parfaite mais qu'elle est comme un groupe de pèlerins en route vers une plus grande justice et une plus grande fraternité. Il nous appartient, à chacun d'entre nous, de prendre le bâton du pèlerin et de suivre les traces du message évangélique.

Monseigneur de Roo a raison. Il est vrai que les religieux du Canada prennent de plus en plus ouvertement le parti des pauvres. Toutefois, je pense que le militantisme des évêques est encore trop timide. De la même façon, l'engagement des chrétiens est beaucoup trop tiède.

L'Assemblée des Évêques du Canada a un certain pouvoir qui échappe au commun des mortels: ce pouvoir est l'attention des médias. J'aimerais voir les évêques sur toutes les tribunes. J'aimerais les lire dans toutes les pages d'opinion. J'aimerais les voir tous les soirs crier justice sur les ondes des bulletins télévisés. Je ne pense pas que l'Église outrepasserait son mandat en portant sur la place publique les véritables problèmes sociaux auxquels nous sommes confrontés et en dénonçant ceux qui s'enrichissent aux dépens de leurs frères et soeurs dans le Christ. Je pense que beaucoup de chrétiens, solidaires des pauvres et des opprimés, vivraient leur foi plus intensément s'ils savaient que le simple fait d'aller à la messe constitue une véritable dénonciation d'un mode de vie dicté par le pouvoir et la consommation. (...)

Ce mouvement de contestation et de solidarité est déjà commencé. À Montréal et dans d'autres villes canadiennes, un nombre grandissant de prêtres et de religieuses ouvrent leur porte aux itinérants et aux sans-abri. Les soeurs du Bon-Secours offrent sans trêve nourriture et abri aux itinérants et la destruction du centre d'accueil Bonneau ne les a pas arrêtée. Ici même, à Edmonton, un prêtre réputé dans la communauté franco-albertaine a quitté la quiétude de sa retraite pour aller dans la rue avec les pauvres, les sans-abri et les exclus... Tous ces gestes démontrent un engagement profond envers le message évangélique. Tous ces gestes attirent le respect.

Pierre Rousseau
St-Albert

Régional en bref

EDMONTON

285 000 $ en octrois

Trois professeurs de la Faculté Saint-Jean se partageront les 285 000 $ reçu du programme *Curriculum Redevelopment Grant* et *Learning Enhancement Envelope* afin de mener à terme trois projets différents. Ainsi, Mme Lucille Mandin recevra 151 529 $ afin de développer des outils pour enseigner le cours *Teaching Interactive Writing Skills* et M. Roger Parent recevra 15 000 $ afin de développer des instruments pour enseigner le cours *Intercultural Communication in Business and the Arts*. De son côté, M. Martin Beaudoin recevra 118 000 $ afin de produire une base de données de grammaire française.

Danielle Hébert à Edmonton

La Franco-Colombienne Danielle Hébert sera de passage à Edmonton le 12 septembre prochain pour y donner un spectacle. C'est une équipe de quatre anciens lauréats du Gala de la chanson qui se présenteront en première partie, soit Marie-Josée Ouimet, Lise Villeneuve, Yvon Loiselle et Pierre Sabourin.

RIVIÈRE-LA-PAIX

Quartiers électoraux

Le conseil scolaire du Nord-Ouest a reçu l'approbation de diviser son territoire en deux quartiers électoraux pour les élections scolaires d'octobre 1998. Les quartiers seront divisés selon l'aire de fréquentation de l'École Héritage et l'aire de fréquentation de l'école Grande Prairie. Chaque quartier sera représenté au sein du conseil scolaire qui a aussi accepté l'ouverture d'un deuxième bureau de scrutin pour le quartier de l'école Héritage afin de faciliter le déplacement des électeurs.

Les passionnés de Rivière...

Ce n'est pas sans raison que Rivière-la-Paix est une région qui bouge et qui est des plus dynamiques : c'est parce qu'elle est remplie de gens passionnés. Le Franco a rencontré quelques passionnés de cette grande région et vous présente cette semaine le troisième et dernier reportage sur le sujet.

Du plaisir en double !

PATRICIA HÉLIE

Rivière-la-Paix

Au cours de ma toute première journée dans la région de Rivière-la-Paix, j'ai découvert une petite municipalité que je ne connaissais que de nom : Tangent. Cette visite, je ne suis pas prête de l'oublier, tout d'abord parce que j'y ai découvert un coin de pays des plus intéressants, mais aussi parce que j'y ai rencontré quatre personnes doublement intéressantes.

Photo : Patricia Hélie

Du plaisir en double en compagnie des jumeaux Ouellette et des jumelles Boily.

Lucien et Philippe Ouellette sont jumeaux. Jeanne et Jeannette Boily sont jumelles. Philippe est marié à Jeanne, Lucien est marié à Jeannette. Les deux couples ont uni leur destinée le même jour, ils ont tous le même âge et ils habitent maintenant voisin. Croyez-moi, j'ai mis la journée à démêler qui était qui et qui faisait quoi !

Ma visite a débuté au centre culturel de Tangent dont Philippe est le président. Sur place, une salle de jeux pour les adultes (bridge, cartes, etc), une salle de garderie et une bibliothèque qui abrite également un centre de ressources et un service de prêt de vidéos.

Nous avons ensuite fait un rapide saut au centre communautaire, dont Lucien est l'ancien président. Oui, vous avez bien compris. Dans ce petit village d'environ 80 habitants (200 avec les cultivateurs), on retrouve un centre culturel et un centre communautaire. Les deux ont même été bâti la même année. Le centre communautaire comporte cependant une grande cuisine pour service de traiteur, une très grande salle de danse et une scène pouvant accueillir différents spectacles.

La prochaine étape est l'église du village. Construite en 1959, elle a été rénovée l'été dernier. Tout comme au centre communautaire, on peut maintenant admirer plusieurs portraits des bâtisseurs de l'endroit dans l'entrée de l'édifice.

Après une pause café au Pit Stop, sorte de magasin général où on peut même se procurer des boissons alcoolisées, mes guides avaient prévu de m'amener faire un tour au parc de Tangent. Je monte donc en camionnette avec Lucien et Jeannette (à moins que ce soit Philippe et Jeanne !) pour une visite à travers les champs jusqu'à la traverse pour Grimshaw. Pendant ce temps, nos acolytes étaient allés tout droit au parc pour préparer le souper.

J'ai donc eu le plaisir de traverser les champs en compagnie d'un guide qui connaît évidemment tout le monde et qui connaît également très bien la terre. « Le propriétaire de cette terre a semé plus tard que d'habitude cette année. Celui-ci a manqué son coup et a dû semer à nouveau. Ici ça prendrait une autre nuit de pluie pour que ce soit parfait. »

Nous avons donc continué comme ça jusqu'au bout de la route qui débouche sur la rivière la Paix, que j'ai d'ailleurs pu traverser dans les deux sens à bord d'une petite embarcation qui peut contenir environ six voitures.

En entrant sur le site du parc, j'ai eu un choc. Camouflé au milieu de nulle part, un petit coin de paradis s'ouvre à moi. Le parc de Tangent est une petite perle en son genre, un endroit idéal pour les campeurs. On y retrouve une soixantaine de sites pour véhicules motorisés, une douzaine pour les tentes, du bois à volonté pour le feu de camps, une cuisine fermée pour les événements spéciaux, toilettes et douches fonctionnelles et accessibles aux chaises roulantes, terrain de jeux, sentier pour randonnée équestre ou pédestre, accès facile à la rivière, etc.



Photo : Patricia Hélie

Mes hôtes m'ont reçue à souper au parc de Tangent où nous avons mangé du chevreuil.

Après une longue promenade sur le site avec mes hôtes, j'ai eu le plaisir de déguster de la viande de chevreuil pour la première fois de ma vie. Que voulez-vous, il n'y a pas de chasseur dans ma famille...

Au cours du souper, nous avons beaucoup bavardé. En fait, les jumeaux Ouellette sont de vrais raconteurs. Et comme ils ont une vie bien remplie, il y a plein de choses à dire. Tous deux sont présentement à la semi-retraite mais, comme ils le disent si bien, ils travaillent deux fois plus qu'avant.

C'est vrai qu'ils ne sont pas inactifs. Philippe est président du centre culturel, président du *Tangent Park Society*, conseiller municipal depuis six ans et siège également sur l'exécutif du *Tangent Board of Trade*. De son côté, Lucien est vice-président de l'Association canadienne française de l'Alberta (ACFA) régionale de Rivière-la-Paix, premier directeur du *Tangent Board of Trade*, secrétaire financier du centre culturel et conseiller municipal depuis neuf ans. Les deux frères raffolent de politique municipale, ce qui a d'ailleurs donné lieu à plusieurs anecdotes savoureuses au cours de la soirée. Mais maintenant qu'ils sont voisins, ils partagent aussi le même quartier électoral et un des deux devra accrocher son tablier avant la prochaine élection.

La soirée s'est terminée autour d'une montagne d'albums photos. Là, on a revu l'histoire du village, les voyages au Québec, les voyages de chasse aussi.

Alors que je rentrais tranquillement à l'hôtel, je repassais les événements de la journée un à un dans ma tête. Je me suis rendue compte que, si rare sont ceux qui peuvent parler de leur village pendant toute une journée avec une telle passion, encore plus rare sont ceux qui peuvent vous rendre passionné de leur coin de pays à votre tour. Et c'est exactement ce qui s'est passé cette journée-là...



CALENDRIER CULTUREL DU 1er AU 30 SEPTEMBRE 1998

Vous voulez faire connaître vos activités socio-culturelles? Faites-nous parvenir vos renseignements pour les activités du 1er au 31 OCTOBRE avant le 16 SEPTEMBRE par la poste, par courrier électronique (acfaprov@francalta.ab.ca) par télécopieur (403) 465-6773 ou en composant le (403) 466-1680. Nous acceptons les frais d'appel. Ce calendrier est un service gratuit de l'ACFA provinciale.

RÉGION DE CALGARY, BANFF, RED DEER

Cours de français offerts par University of Calgary :

Frais d'inscription : niveaux I à VI - 195 $ ou 105 $ pour étudiants à temps plein. Niveau VII - 105 $, 60$ pour étudiants à temps plein. Info :220-7226.

Septembre à décembre - French 305 lec 01 Reading French 1, cours de lecture du français pour débutants, les mardis et jeudis à 17 h. Info : 220-5300.

Septembre à mai - Certificat en langue française : une série de sept cours. Info : 220-4000.

28 septembre au 2 décembre (lundis et mercredis) et du 29 septembre au 26 novembre (mardis et jeudis) - Français niveau I, de 19 h à 21 h

28 septembre au 2 décembre -Français niveau II et III, les lundis et mercredis de 19 h à 21h

28 septembre au 9 décembre - Français niveau IV, V et VI, les lundis et mercredis de 19 h à 21 h

29 septembre au 17 novembre - Venez explorer la francophonie, les mardis de 19 h à 21 h.

30 septembre au 25 novembre - Écrivons! Le français pratique, les mercredis de 19 h à 21 h,

Frais : 85 $ ou 50 $ pour étudiants à temps plein. Info : 220-7226.

Activités régulières:

Rencontre des Copains de jeux tous les vendredis de 9 h 30 à 11 h 30, 2e étage, salle 210 de La Cité des Rocheuses. Info : Anne-Marie Boucher 241-5640.

Pré-maternelle Capucine francophone pour les 3 et 4 ans, à l'école Queen's Park (2512 - 4e rue N.O.). Info : Ligne, 278-5224; ou Christine, 281-5290.

Lieu historique national Cave and Basin à Banff. Ouvert de 9 h 30 à 17 h. Info : 762-1566.

Rencontres du Club de l'amitié chaque vendredi soir, de 19 h 30 à 22 h, à la salle paroissiale de l'église Sainte-Famille (1717 -5e rue S.-O.). Jeux divers. Info : M. Oscar Fauchon, au 244-2200.

French DécaDanse: émission radiophonique en français au FM 90,9 tous les lundis à 18 h. Soyez à l'écoute d'Isabelle Lejeune, Jean-Charles Lanciault et Alain Towner. Pour info ou requêtes musicales: pendant l'émission : 220- 3991.

Club Inter, troisième jeudi de chaque mois à la Cité des Rocheuses de 11 h 30 à 13 h 30.

RÉGION CENTRALTA

Activités régulières :

Exposition permanente sur l'histoire de Saint-Albert au Musée Héritage Museum, St. Albert Place. Info : 459-1528.

RÉGION D'EDMONTON

Vendredi 4 septembre - André Laplante, pianiste, en spectacle «Under Paris Skies» avec Edmonton Symphony Orchestra au parc Hawrelak à 19 h.

Du 8 septembre au 17 décembre - Cours de français 101(débutant) offert par le Grant MacEwan College, City Centre Campus les mardis et jeudis de 18 h à 20 h 30. Inscription : 474$ + 5$ pour les matériaux. Info : 497-5000.

Jeudi 10 septembre - L'Alliance française vous invite : M. Clément Leibovitz parle de son livre «The Chamberlain-Hitler Collusion» à la salle 103, Cité francophone à 19 h 30. Info : 469-0399.

Vendredi 11 septembre - Vernissage des oeuvres de Mario Pascal, Claude St-Onge et Margo Lagassé au Centre d'arts visuels de l'Alberta (Cité francophone). Info :461-3427.

Dimanche 13 septembre - Épluchette de blé d'Inde et la Fête des grands-parents au Jackie Parker Park, Mill Woods Golf Course (4050A - 50e rue) de 12h00 à 17h00. Entrée : 5$/adulte, 2$/enfants 5 à 12 ans, gratuit/enfants moins de 5 ans. Venez rencontrer trois joueurs des Eskimos !!! Activités pour toute la famille... (tournoi de volleyball, pétanque, clowns, astro jump, musique celtic , animation, cerfs volants etc....) Info : Julie Roach au 469-4401.

14 septembre (12 lundis) ou 16 septembre (12 mercredis) - Conversation française, niveau I, 12 lundis, de 19 h à 21 h 30. Offert par University of Alberta. Frais : 175 $. Info : 492-3093 ou 492-1218.

16 septembre (12 mercredis) - Conversation française, niveau II et III/IV, de 19 h à 21 h 30. Frais: 175 $. Info : 492-3093 ou 492-1218.

Vendredi 18 septembre - Friandise fatale, soirée de levée de fonds de l'UniThéâtre offrant un concert de musique classique, deux succulents desserts et un verre de champagne. Billets (acheter avant le 14 septembre) 50$. À 20 h au théâtre de La Cité francophone. Vous recevrez un reçu officiel de 25$ pour fins d'impôt. Aucun billet sera vendu à la porte. Info : 469-8400.

Du 16 septembre au 2 décembre - Cours de français 0100 (débutant) offert par le Grant MacEwan College, City Centre Campus les mercredis de 19 h 30 à 20 h. Inscription : 167$. Info : 497-5000.

Vendredi 18 au dimanche 20 septembre - Assemblée générale annuelle de Francophonie jeunesse de l'Alberta à La Cité francophone. Vendredi soir : activités diverses pour les jeunes. Samedi : ateliers suivis du banquet où la nouvelle image corporative de Francophonie jeunesse de l'Alberta sera dévoilée. Invitation à toute la communauté. Dimanche : assemblée générale annuelle. Info : Monique, 469-1344.

Activités régulières :

Soirées de conversation offertes par l'Alliance française chaque jeudi de 19 h à 21 h au local de l'Alliance française. Info : 469-0399.

Cours de français sur mesure à la demande offerts par l'Alliance française (Cité francophone - 8527, rue Marie-Anne-Gaboury). Info : 469-0399.

La Ribambelle, groupe de jeux francophone pour enfants de 0 à 5 ans et leurs parents au parc Bonnie Doon (92e ave et 93e rue). Apportez vos goûters. Les jeudis vers 11 h. Info : Déborah Mahaux, 464-7271.

Le comité d'information de **Narcotiques Anonymes, région** d'Edmonton, tient régulièrement des rencontres de soutien des dépendants en rétablissement. Info : P. L, Edmonton Area Office, #200 - 9930 - 106e rue, Edmonton (Alberta) T5K 1C7.

Parties de bridge le jeudi après-midi, au Manoir Saint-Thomas, à 13 h 30.

Parties de bridge tous les mercredis, au sous-sol de l'église Saint-Joachim. Info : Églande Mercier, au 489-4417.

Sons de louanges, émission radiophonique au poste CKER 101.9 FM les dimanches de 8 h 45 à 9 h, présenté par *Source d'eau vive*. Info : Stéphane Legault, 481-9691.

RÉGION MEDICINE HAT

Les bureaux de l'A.C.F.A seront ouvert de 9 h à 15 h les lundis et mercredis, de 9 h à 18 h lees mardis et jeudis et de 9 h à 14 h les vendredis. Info : 528-4419.

Activités régulières :

Cours de français - dès le lundi 14 septembre pour les débutants, et le mercredi 16 septembre pour les étudiants intermédiaires. De 19 h à 21 h. Info : 528-4419.

Centre de ressources - heures d'ouverture : les lundis et mercredis de 13 h à 18 h, les mardis et jeudis de 8 h à 13 h. Le Centre de ressources est fermé les vendredis.

RÉGION DE RIVIÈRE-LA-PAIX

Dès le 31 août : Reprise de la programmation régulière de CKRP-FM avec la participation de plusieurs animateurs bénévoles.

Activités régulières :

SAINT-ISIDORE et FALHER - **Prématernelle**, programme pour enfants de 0 à 5 ans, joujouthèque, prématernelle francophone, prématernelle de francisation, jardinière francophone, jardinière de francisation et francophones aux couches. Info : 837-3400.

GIROUXVILLE - **Musée** sur la grande rue. Ouvert du lundi à vendredi, 10 h à 17 h. Samedis et dimanches de 13 h à 17 h ; 3,00 $ pour adultes, 1,50 $ pour étudiants. Info : Monique au 323-4252.

SAINT-ISIDORE - **Le Club du Bon Temps** est ouvert tous les jours, spécialement le mercredi après-midi et le samedi soir. Activités : jeux de cartes, boule sur tapis, curling, billards, musique, télévision, etc. **Danse en ligne** tous les vendredis soirs de 19 h 30 à 21 h. Info : 624-8283 ou 624-8182.

SAINT-ISIDORE - **La Bibliothèque** est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30. Info : 624-8182 ou 624-8194.

TANGENT - Le **Club de bridge** se rencontre au Centre culturel les lundis à 19 h 30. Info : Philippe, au 359-2127.

TANGENT - La **Bibliothèque communautaire de Tangent** est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 15 h. Info : Jeannette, 359-2182.

DONNELLY - **Centre historique de Donnelly** de la Société historique généalogique de Smoky River offre des cours de généalogie amateur les jeudis soirs. Ouvert de 19 h à 22 h . Cotisation : 15$.
Info : Paul Charest, 323-4604.
Télécopieur : 925-2203.
Courrier électronique : genealfa@telusplanet.net
Site : http://www.telusplanet.net/public/genealfa/

RÉGION SAINT-PAUL

Jusqu'au 25 septembre - Campagne de sensibilisation à la radio communautaire "De la bouche aux oreilles"

26 septembre - Journée d'information et d'orientation sur la radio communautaire par un spécialiste de l'ARC (Association des radios communautaires du Canada) à 9 h 30 suivi d'un tirage du gros lot du concours : "De la bouche aux oreilles", à 15 h. Info : 837-2296.

Activités régulières :

Alpha-familiale tous les lundis de 15 h 30 à 17 h 30. Info : 645-6604.

Mouvement des Femmes chrétiennes se rencontre le deuxième lundi de chaque mois à 19 h 30 à la salle Larose.



Profil d'un artiste

Le chorégraphe montréalais Sylvain Émard

NATHALIE KERMOAL

Edmonton

Le chorégraphe Sylvain Émard, de passage à Edmonton, nous parle de son dernier spectacle *Mensonge Variations*, qui sera présenté en première mondiale dans la capitale albertaine pour célébrer la vingtième saison de danse de la *Brian Webb Dance Company*. Ce spectacle sera présenté les 4 et 5 septembre au théâtre John L.Haar (Jasper Place Campus du Collège communautaire Grant Mac-Ewan, 10045-156e rue).

Le Franco: Pouvez-vous nous parler de votre cheminement de carrière?

Sylvain Émard: J'ai commencé à faire du théâtre, mais aussi du mime. Pour faire en sorte de faire un théâtre plus gestuel. J'étais plus intéressé par la forme que par le contenu. Quand je faisais du théâtre, c'était la belle époque de la création collective. Ce qui primait c'était le message avant tout, le message de société, il fallait transformer la société avec des messages très clairs donc souvent on négligeait la forme, je me suis alors penché sur l'aspect physique du théâtre. J'ai travaillé la *Commedia dell'arte* car c'est un théâtre plus physique. Cependant, je ne connaissais pas beaucoup la danse et à un moment donné, je me suis mis à aller voir de la danse et j'ai eu le coup de foudre. J'ai tout laissé. J'étais déjà à un âge avancé pour commencer, le début de la vingtaine, j'avais donc beaucoup de rattrapage à faire. J'ai du mettre les bouchées doubles. J'ai eu la chance de travailler très rapidement parce que je suis un homme. Les hommes en danse cela ne court pas les studios alors aussitôt qu'il y en a un qui se montre avec un peu de potentiel, on le prend en main assez rapidement. J'ai eu la chance d'être très encadré, très soutenu et de travailler avec différentes compagnies et différents chorégraphes. Le goût de la chorégraphie est venu un peu après et, tout en poursuivant mon travail de danseur, je me suis mis à faire de la création chorégraphique. J'ai commencé surtout à travailler en solo et graduellement, j'ai intégré d'autres danseurs ou d'autres danseuses. Dernièrement, je me consacre principalement à la chorégraphie, je danse de moins en moins car mon travail devient de plus en plus prenant.

L.F.: Qu'est-ce qui vous a amené à travailler en collaboration avec la *Brian Webb Dance Company* d'Edmonton?

S.E.: Il y a trois ans, nous avons fait une tournée canadienne avec un spectacle intitulé *Terrains vagues*. Nous sommes passés par Edmonton. Donc, Brian a décidé de nous réinviter dans le cadre d'une résidence d'été. Une expérience assez extraordinaire car on se consacre exclusivement au travail mais dans un contexte très, très près du spectacle. Travailler un mois dans une salle de spectacle, avec le décor et tout, c'est quand même assez exceptionnel.

L.F.: Pourquoi *Mensonge Variations*? En quoi consiste le spectacle?

S.E.: *Mensonge Variations* est une réflexion sur la nécessité de transformer la réalité pour mieux la comprendre. Je me suis rendu compte au fils des années que ce qui rendait mon travail intéressant, c'était lorsque je donnais libre cours à la forme et qu'ensuite j'essayais de décoder le contenu pour finalement essayer de le maîtriser à travers la forme. Quand je parle de forme, je fais référence aux séquences dansées. Cette fois-ci, j'ai décidé de pousser un petit peu plus loin le processus et de vraiment élaborer la forme pour voir jusqu'à quel point elle pouvait me parler, voir ce qu'elle avait à me suggérer, à me dire. Dans cette optique, *mensonge* c'est simplement pour essayer d'avoir besoin d'imaginer autre chose que ce qui est, pour mieux retourner à ce qui est et pour essayer de mieux comprendre. Donc, c'est ce besoin de tordre la réalité pour y revenir.

Variations, cela peut être une variation sur le thème du mensonge, c'est aussi dans le sens que le mot prend en musique, les variations sur le thème, c'est comme une série d'études. Je me réfère souvent à la musique car, à mon avis, c'est la forme d'art la plus achevée. C'est vraiment le résultat de l'utilisation d'éléments tout à fait abstraits, des sons, des notes disponibles et c'est simplement l'amalgame de ces notes et de ces sons qui font qu'on va vivre toutes sortes d'émotions. Chacun peut s'imaginer ce qu'il veut sur telle ou telle musique, mais la musique parle aussi par elle-même, elle a son propre contenu qui est très ouvert, qui laisse s'exprimer l'imagination. Bien que la danse soit une forme différente, j'essaie de me rap-procher de cela.

Les tentatives d'abstraction en danse sont limitées car nous avons affaire à des corps humains sur scène. Ce que j'essaie de faire c'est d'explorer davantage l'aspect communicatif de la danse. Je questionne beaucoup la place de la danse dans la société, de voir s'il n'y a pas moyen d'établir une communication avec les gens sans nécessairement faire du mime justement. Bien que j'ai étudié en mime, je m'en tiens loin car l'aspect anedoctique ou narratif en danse ne la sert pas bien. J'essaie de trouver une construction gestuelle qui peut dépasser l'aspect narratif pour créer une espèce d'empathie physique de la part du spectateur. En fait, je cherche à amener les gens à ne pas prendre les choses pour acquises, de vivre une expérience nouvelle. Je crois beaucoup au pouvoir communicatif de la kinesthésie.



Photo : Michael Slobodian

Une des scènes de *Mensonge Variations*.

L'air propre reste propre dans les Rocheuses

(EN)-KAMLOOPS-Un centre d'écotourisme situé en altitude dans les Rocheuses, non loin de Golden, a combiné protection de l'environnement et économie en exploitant un ruisseau pour s'alimenter en électricité.

En 1990, *Energy Alternatives Ltd.* de Kamloops a installé au Purcell Lodge, établissement qui peut accueillir 28 personnes, un petit système hydraulique de production d'électricité pour remplacer un générateur diesel. Cette mesure a permis d'économiser chaque année quelque 16 000 dollars en combustible et en frais de transport en plus d'éliminer complètement les émissions de dioxyde de carbone associées au diesel. Le dioxyde de carbone contribue énormément au changement climatique.

L'eau qui coule dans le ruisseau entraîne, sous pression, une turbine hydraulique qui produit assez d'électricité 120/240 volts pour combler entièrement les besoins de l'auberge, y compris la salle à manger gastronomique. La production complète également le système de chauffage.

M. Robert Mathews, président de *Energy Alternatives*, déclare que son entreprise vend ces petits systèmes hydrauliques de production d'électricité partout en Amérique du Nord, principalement à des clients qui se trouvent dans des endroits éloignés qui ne sont pas desservis par les services publics ou les réseaux électriques standard. Le Purcell Lodge, par exemple, est accessible uniquement par hélicoptère, d'où la viabilité du système en plus de son intérêt environnemental. On estime que l'investissement initial de 35 000 dollars a été recouvré en moins de trois ans.

Le programme Action 21 d'Environnement Canada a compilé une longue liste d'exemples de personnes et de groupes qui prennent des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour en savoir plus long à ce sujet, prière de téléphoner à Environnement Canada au (819) 997-8196 ou sur Internet au **http://www.ec.gc.ca/climate**



PRIX D'EXCELLENCE DE L'ACFA

Le Comité des Prix d'Excellence de l'ACFA accepte les nominations pour souligner la contribution de personnes ou de groupes qui ont fait de façon remarquable la promotion de l'épanouissement et la reconnaissance de la communauté francophone. Vous pouvez vous procurer un formulaire en composant le 403-466-1680 ou en retournant le coupon ci-dessous.

Veuillez noter que les dossiers de candidature ne sont pas conservés d'une année à l'autre.

Prix Marguerite-Dentinger
Développement culturel et Communautaire

Prix Guy-Lacombe
Services à la Communauté

Prix Maurice-Lavallée
Éducation

Prix Eugène C. Trottier
Visibilité

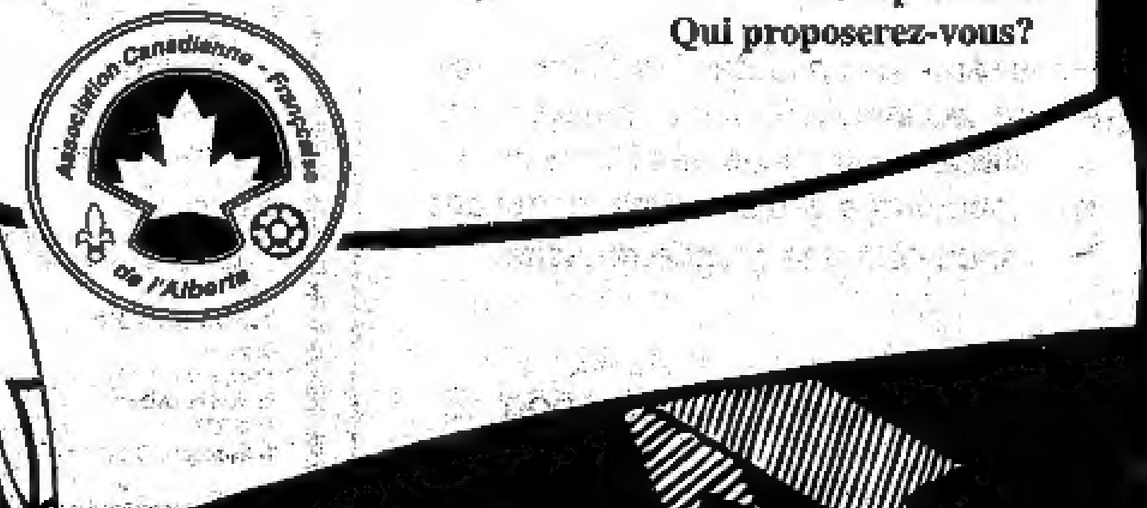
Prix Roger Motut
Littérature et Histoire

Prix AmiLe de la francophonie albertaine

Oui je veux obtenir un formulaire
Nom________________________
Adresse______________________
Code Postal___________________
No de Tel_____________________

Envoyez votre coupon à:
L'ACFA,
Pièce 303
8527 rue Marie-Anne Gaboury
Edmonton, Alberta
T6C 3N1

Date limite de dépôt des candidatures:
le 8 septembre
Qui proposerez-vous?



À la radio de Radio-Canada :

Une nouvelle saison qui s'annonce

PATRICIA HÉLIE

Edmonton

La nouvelle saison de Radio-Canada approche à grands pas. Et, comme à chaque début de saison, on sent l'excitation et la frénésie dans l'air. CHFA ne fait pas exception à cette règle.

Avec la nouvelle grille horaire proposée, une programmation d'ailleurs des plus ambitieuses, CHFA réussi à élargir son public.

Il y a tout d'abord les incontournables : *Le Café Show*, *Mag Ouest*, *Contact* et *Samedi l'dimanche*. Bien qu'ils soient tous de retour, chacun a subit une cure de rajeunissement.

Le *Café Show* sera encore diffusé dès 6h00, du lundi au vendredi et c'est toujours le matinal et souriant Jean-François Porlier qui vous accompagnera au saut du lit. Par contre, ceux qui avaient l'habitude de prendre un dernier café avec Danielle Petit entre 9h00 et 10h00 devront prendre leur dernière tasse un peu plus tôt puisque l'émission se terminera à 9h00. Mais la touche de Danielle se fera encore plus présente puisque celle-ci assumera dorénavant la réalisation de l'émission.

Mag Ouest est également de retour, mais c'est dès 9h00 que l'émission prendra l'antenne pour un deux heures en compagnie de Michel Charron. Les auditeurs remarqueront peut-être certains changements à l'émission puisque l'équipe de réalisation, qui est basée au Manitoba, a elle aussi fait peau neuve.

En après-midi, *Contact* a également fait un brin de toilette. L'émission sera allongée de trente minutes pour être en ondes de 15h00 à 17h30 et sera coanimée par Danyèle Lacombe et Marco Dubé. «Cette coanimation va permettre plus de latitude en ce sens qu'on va pouvoir couvrir plus de dossiers sur place », explique François Pageau, chef des émissions à CHFA. «Dès qu'il y aura un sujet brûlant d'actualité, un des deux animateurs sera sur place pour nous en parler et pourront ainsi prendre plus facilement le pouls de la situation. »

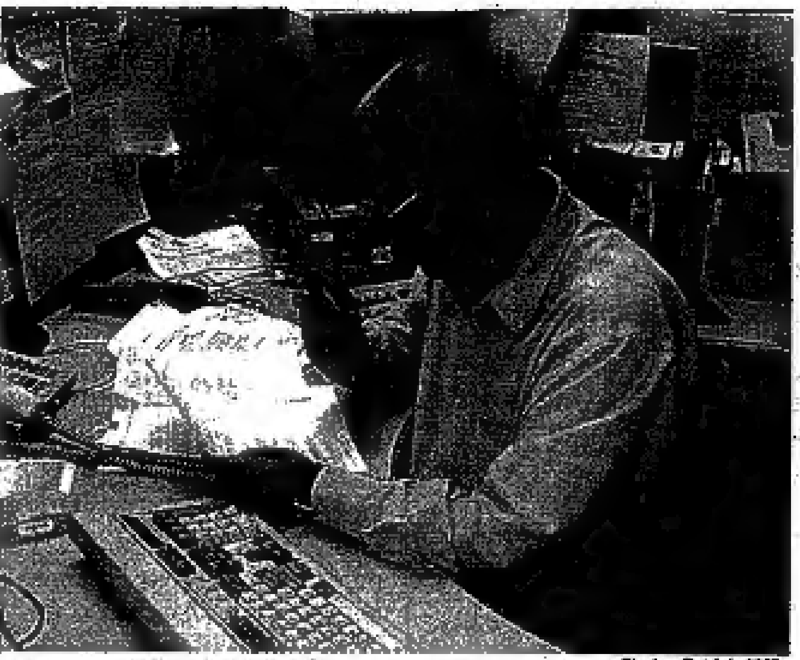


Photo : Patricia Hélie

Guy Marcotte animera une nouvelle émission de lignes ouvertes.

La fin de semaine, les auditeurs seront heureux de retrouver Ève Marie Forcier avec le magazine *Samedi l'dimanche*, qui est de retour pour une nouvelle saison. Comme au cours de la dernière saison, l'animatrice se penchera particulièrement sur les sports et loisirs ainsi que la culture. L'émission sera diffusée de 7h00 à 12h00 le samedi et de 9h00 à 12h00 le dimanche.

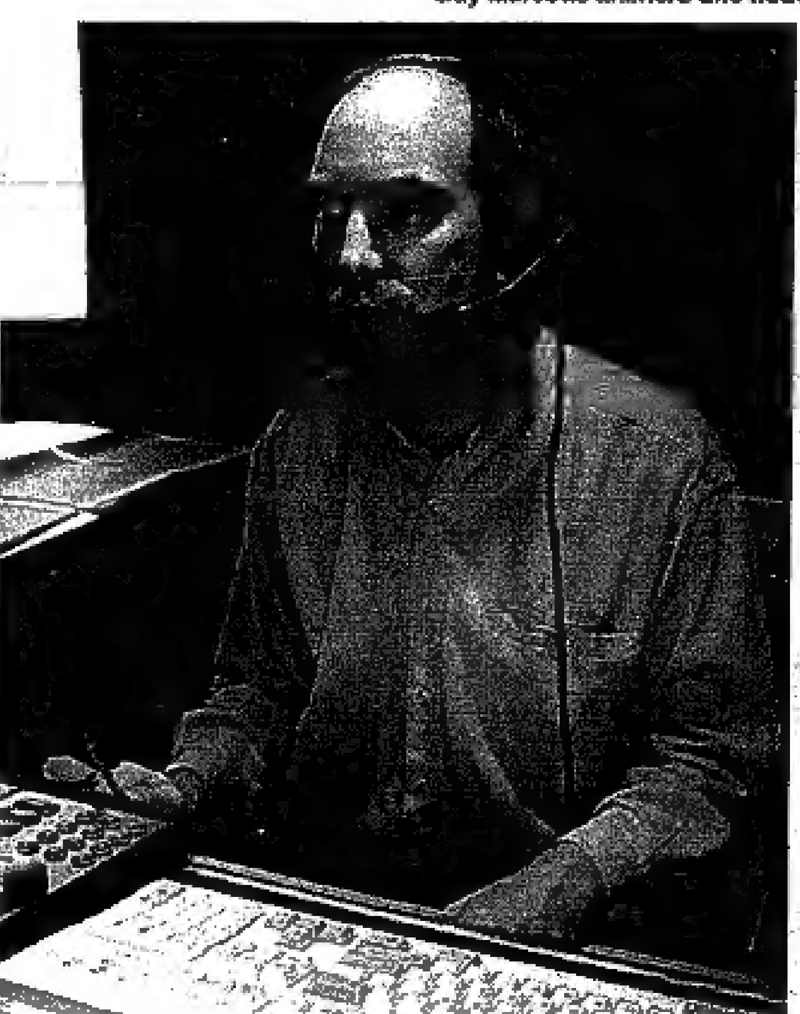


Photo : Patricia Hélie

Mag Ouest et Michel Charron sont de retour dans une nouvelle case horraire.

Les nouveautés

La nouvelle saison de CHFA fait aussi place à beaucoup de nouveautés qui s'adresseront à des publics très différents. Tout d'abord, de 11h07 à 11h15, Jean-François Porlier et *Les petites antennes* vont s'emparer des ondes. Cette nouvelle émission s'adresse principalement aux jeunes d'âge préscolaire et sera composée de chansons pour enfants, de vox populi et de certains éléments farfelus.

Ces quelques minutes seront suivies des *Contes du monde*, un concept qui explorera chaque semaine un pays différent. Cette série d'émissions a été réalisée avec les ambassades canadiennes et les consulats de plusieurs pays. On y parlera de géographie, de culture et de différentes choses qui caractérisent le sujet du jour. On y retrouvera également un conte et un extrait musical qui seront typiques du pays en question. «Même si ça vise encore les jeunes, ça va intéresser un peu tout le monde, remarque M. Pageau. De plus, on étudie présentement la possibilité d'offrir ce produit aux écoles francophones sous forme de cassettes avec des textes pédagogiques. »

Tout de suite après ce bloc jeunesse, les auditeurs passeront une heure en compagnie de Mario Cyr. *Parlons-en* est une nouvelle émission dont le mandat est entièrement communautaire. « On va donner la parole aux intervenants francophones, aux organismes de la province, aux gens qui ont quelque chose à annoncer ou à dire par rapport à leurs activités ou à la vie francophone de chez eux », indique M. Pageau. *Parlons-en* sera en ondes du lundi au jeudi de 11h30 à 12h30 et le vendredi de 11h30 à 12h00.

Le vendredi, c'est un concept encore jamais exploré à CHFA qui prendra l'antenne de 12h00 à 12h30 alors qu'on donnera la parole aux auditeurs lors d'une ligne ouverte. *Parlons-en plus* sera animé par Guy Marcotte, qui possède d'ailleurs beaucoup d'expérience avec ce genre d'émission. « Il va toujours y avoir la question de la semaine ou le sujet de la semaine qui sera discuté explique M. Pageau. On va ouvrir nos lignes pour que les gens nous fassent part de leurs commentaires, de leurs opinions. C'est une formule qui sera assez ouverte dans la mesure où parfois il va y avoir un invité à qui les gens pourront poser leurs questions, ça peut aussi être un sujet de l'heure en compagnie d'un spécialiste ou d'invités. Ça va bouger beaucoup. Ce qui demeure, c'est que les gens sont invités à participer et à téléphoner. Comme l'habitude de participer est quelque chose qui se cultive, on espère que la réponse va être favorable. »

La nouvelle programmation de CHFA entrera en ondes dès le 31 août et, pour l'occasion, tous les auditeurs sont invités à rencontrer les animateurs, artistes et artisans, tant de la radio que de la télévision française, à La Cité francophone. L'émission le *Café Show* sera alors diffusé en direct de La Cité et les gens qui seront sur place courront la chance de gagner de nombreux prix de présence.

La radio de Radio-Canada :

Le plus grand nombre d'heures jamais diffusées

PATRICIA HÉLIE

Edmonton

Depuis quelques années, les Franco-Albertains ne se surprenaient même plus de voir les budgets accordés à la radio et à la télévision française albertaine fondre comme neige au soleil. Tellement que certains commençaient à avoir de sombres prédictions concernant leur avenir.

Mais cette année, même avec le plus petit budget jamais administré à CHFA, les auditeurs auront droit au plus grand nombre d'heures de diffusion locale jamais produit depuis que CHFA appartient à Radio-Canada, soit 51 heures de diffusion sans compter les bulletins d'informations régionales et interrégionales.

Mais comment est-ce possible ? «Il y a deux façons par lesquelles on obtient ce résultat, explique M. François Pageau, chef des émissions à CHFA. La première, c'est la flexibilité des postes. Avec les refontes de syndicats et de postes que nous avons connus, les possibilités sont maintenant plus larges. Je pense que ce que la Société Radio-Canada a acquise avec tous les problèmes de compressions budgétaires, c'est d'arriver à modifier la façon de travailler des employés et de la direction. Ainsi, ils (les employés) ont plus de latitude pour faire des tâches qui sont parfois plus créatrices et pour toucher à plusieurs domaines, ce qui donne des employés plus polyvalents. »

« Deuxièmement, il y a tout le progrès technologique qui donne, lui aussi, beaucoup de latitude. Je pense entre autre au système dalet, qui est un système de montage numérique. Avant, on utilisait les rubans pour faire le montage et réaliser les entrevues. Maintenant, on utilise des minidisques et c'est du son digital. On fait le montage par ordinateur plutôt qu'à la main avec tout ce qu'on peut perdre en temps et en qualité sonore et il y a beaucoup plus de monde qui peuvent le faire. On peut donc se consacrer à d'autres tâches et arriver à faire des émissions avec un peu moins de moyens qu'on en avait avant parce que ça nous coûte moins cher pour les produire. Il y a aussi le fait que les employés sont extrêmement dévoués à leur tâche. Ils font un travail magnifique parce que ce sont des gens qui sont très professionnels, qui aiment leur travail et qui sont très créateurs, ce qui leur permet de faire un produit de qualité. »

50 ans...

À partir de janvier 1999, la radio française albertaine fêtera ses cinquante ans et on entend bien fêter un tel événement avec des surprises en tous genres.

« Nous aurons des surprises à partir du mois de janvier, confirme M. Pageau. Nous aurons une programmation spéciale qui viendra se greffer à notre programmation ordinaire et il y aura aussi une programmation tout à fait particulière par rapport au 50e anniversaire. Ce sera une programmation qui devrait avoir lieu la fin de semaine mais je ne peux malheureusement pas en dire plus pour l'instant. »

Même s'il semble que ce soit encore un secret, nous avons pu savoir que c'est Ronald Tremblay qui est en charge des projets spéciaux du cinquantenaire et que, parmi ces projets, on parle d'un album avec la Chorale de la Faculté Saint-Jean (une coréalisation de Dominique Roy), d'un livre sur l'histoire de CHFA et d'émissions spéciales.

Un dossier à suivre de près...



Photo : Patricia Hélie

François Pageau, chef des émissions à CHFA.



Radio-Canada

Automne / hiver 98-99 (à compter du 31 août 98)

HEURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
5h08	D'UN SOLEIL À L'AUTRE (1)				
5h36	LES PETITS MATINS (Ottawa)				
6h15	LE CAFÉ SHOW				
9h04	MAG OUEST				
11h07	LES PETITES ANTENNES				
11h15	CONTES DU MONDE				
11h30	PARLONS-EN				
12h30	LES REFRAINS D'ABORD				
14h07	PAR LES TEMPS QUI COURENT				
14h51	LA PRESSE D'UN PEU PARTOUT				
15h07	CONTACTS				
17h24	LE MONDE D'AUJOURD'HUI				
18h25	INFO-CULTURE				
18h30	D' UN SOLEIL À L'AUTRE (Québec)				
19h04	275-ALLÔ / 275-ADOS				
20h04	MACADAM TRIBUS				BANDE À PART
22h10	PAR 4 CHEMINS				
23h04	Y'EN AURA PAS DE FACILE				
00h04	ICI VANCOUVER				LE CLUB DE MINUIT (2)
01h04	TÔT OU TARD				LE TRAFIQUEUR DE NUIT (2)

SAMEDI	DIMANCHE	HEURE
LA GRANDE FUGUE		5h04
SAMEDI L'DIMANCHE	INFO-CULTURE	7h04
	DIMANCHE MAGAZINE	7h10
	SAMEDI L'DIMANCHE	9h04
	CH@IR ET NET	12h04
LES AFFAIRES ET LA VIE		12h13
	BEAU COMME LE MONDE (Toronto)	13h04
TOURNÉE D'AMÉRIQUE (Ottawa)		14h04
	SÉRIES DIVERSES	15h04
LES JEUX SONT FAITS	QUESTIONS DE SENS	16h10
UN P'TIT AIR DE SAMEDI SOIR	ENTRE CIEL ET TERRE	17h04
		18h10
	LES ANNÉES LUMIÈRE	19h10
ANGLOSONG (Winnipeg)		20h10
	NÉO GÉO (Vancouver)	21h10
CLUB DE MINUIT		22h04
TÔT OU TARD	AU DÉTROIT DE LA NUIT	23h04

Nouvelles régionales :

Du lundi au vendredi 6h30-7h30-8h30-10h04-11h04-12h04-13h04-14h04-15h04-16h04

Samedi : 7h30-8h30-9h30-10h30-11h30-12h10

Dimanche 9h30-10h30-11h30

Sur le bout de la langue

Annie Bourret (APF)

En abrégé...



«Ah bon! Maintenant, c'est 7e?», s'était exclamé une amie à qui j'avais fait la remarque que 7ième n'existait pas, ni 7ème d'ailleurs. J'étais toute aussi surprise, pour la raison inverse. À ma connaissance, septième s'était toujours abrégé avec 7e. Mes livres de référence n'apportant pas de réponse à ce sujet, j'ai conclu que le suffixe *-ième* (-tième, -nième) était probablement responsable de cette abréviation fautive.

Le français fait usage d'abréviations depuis le Moyen Age. Créées par souci d'économie, elles portent le plus souvent sur des mots fréquents, soit en langue courante, soit par rapport à un sujet traité. Exception faite des sigles et des acronymes, les abréviations se prononcent comme le mot tout entier : on écrit *tél.* mais on dit «téléphone».

On abrège un mot de deux façons en français : 1) on raccourcit au début et on termine par un point comme dans *M.* pour «Monsieur» et *boul.* pour «boulevard», 2) on retranche les lettres du milieu, la fin étant généralement placée au-dessus de la ligne, en caractères plus petits et sans point final comme dans *Mme* pour «Madame», c^{ie} pour «compagnie». Dans les textes manuscrits ou courants, il arrive souvent que l'on écrive cette abréviation sur la même ligne (*ltée* pour «limitée», et non l^{tée}).

Dans le premier type d'abréviation, on coupe généralement après la première consonne (*vol.* pour «volume») ou le premier groupe de consonnes (*coll.* pour «collection»). Dans le second type, on conserve la lettre finale (*M^{e}* pour «maître», *vx* pour «vieux») ou plusieurs lettres pour ne pas prêter à confusion (*S^{tes}* pour «saintes», *r^{te}* pour «route»).

Les sigles et les acronymes servent à abréger des groupes de mots en retenant la première lettre des mots importants du groupe. Ainsi, la TPS représente la taxe sur les produits et services et l'ONU l'Organisation des Nations Unies. L'acronyme, au sens français du terme, est un sigle dont l'abréviation se prononce comme un mot ordinaire. Comparez les acronymes ACDI (Agence canadienne de coopération internationale) et SIDA (syndrome d'immuno-déficience acquise) au sigle S.O.S. (sigle francisé de *Save Our Souls*) dont on prononce chaque lettre.

Il existe deux autres types d'abréviation que les linguistes appellent aphérèse et apocope. Quand on dit bac (pour baccalauréat) et math (pour mathématique), on fait des apocopes, c'est-à-dire qu'on raccourcit un mot en laissant tomber les dernières syllabes. Le français comporte de nombreux mots formés par apocope, comme métro(politain), auto(mobile), stylo(graphe), etc. Le phénomène inverse de l'aphérèse consiste à couper les premières syllabes. Il en existe peu : (auto)bus et (mas)troquet, encore qu'on pourrait considérer le (World Wide) Web comme une aphérèse.

Enfin, même si le verbe abrévier semble logique en français à cause de formes comme brièvement et abréviation, il n'existe pas. Le verbe correct est **abréger**. Cependant, il est possible que certaines personnes pensent à *to abreviate* en utilisant abrévier.

Coupons court

a/s	aux soins de**
av.	avenue (et non *ave*)
c.-à-d.	c'est-à-dire
cv	curriculum vitae
cm, km	centimètre, kilomètre
D^{r}	docteur, docteure
Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard
janv.	janvier
n^{o}	numéro
pi, po	pied, pouce
qqch.	quelque chose
téléc.	télécopieur
Yn	Yukon

** La barre oblique est rare dans les abréviations françaises.

Faites parvenir vos commentaires par courriel à abourret@bc.sympatico.ca ou à la rédaction du journal.



Grille automne - hiver 1998-1999
Du 30 août 1998 au 31 mars 1999

HEURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	HEURE
6 h	PACHA ET LES CHATS / LES OURSONS VOLANTS / LA BANDE À OVIDE							6 h
6 h 30	RIS LE GENTIL PROFESSEUR							6 h 30
						LES CHATOUILLES		
7 h	MATIN EXPRESS					HISTOIRES DE PELUCHES/BENJAMIN	PETIT OURS	7 h
						CORINNE & COLIN	MONSIEUR BONHOMME	7 h 15
						BOULEDOGUE BAZAR		
						SOURIS DES VILLES, SOURIS DES CHAMPS	ARTHUR	7 h 30
							FENNEC	7 h 45
						LA BANDE À DINGO	ÉMISSIONS SPÉCIALES JEUNESSE	8 h
						LES 101 DALMATIENS	QUASIMODO	8 h 30
9 h	LES 3 MOUSQUETAIRES (début 7/09/98)					COUACS EN VRAC	TIMON & PUMBAA	9 h
							PARCELLES DE SOLEIL	9 h 15
						DOUG	LASSIE/ FLIP FLOP (début 4/10/98)	9 h 30
								9 h 45
10 h	ATTENTION, C'EST CHAUD ! (début 7/09/98)					PRINCESSE SISSI	LE JOUR DU SEIGNEUR	10 h
10 h 30	LIZA (début 7/09/98)				LE MONDE DE CLÉMENCE (début 11/09/98)	ANIMANIACS		10 h 30
						FRANC-CROISÉ	SCULLY RENCONTRE	11 h
11 h 30	LINGO (début 28/09/98)					CLAN DESTIN (REPRISE)	MÉDIAS (début 13/09/98)	11 h 30
12 h	LE MIDI					LE MIDI		12 h
12 h 30	LE PARC DES BRAVES (début : 7/09/98)/ GRAND-PAPA (début 4/01/99)					CINÉMA	LA SEMAINE VERTE	12 h 30
								13 h
13 h 30	MARILYN (début 7/09/98) / MONSIEUR LE MINISTRE (début 7/12/98)						SECOND REGARD	13 h 30
14 h	LA VRAIE VIE (début 7/09/98)						DE BOUCHE À OREILLE	14 h
						DIRECTION SUD		14 h 30
	LES CHATOUILLES							
15 h	LA MAISON DE QUINZIE							15 h
15 h 30	ROULI-ROULOTTE / LA BOÎTE À LUNCH					PARENTS D'AUJOURD'HUI	HORIZONS	15 h 30
15 h 45	PETITE ÉTOILE							
15 h 59	0340							
16 h	WOOF !	LES HISTOIRES FANTASTIQUES D'ALLEN STRANGE	LES AVENTURES DE LA COURTE ÉCHELLE	SUPER MÉCANIX	LA MAGIE DU MIROIR	L'ACCENT FRANCOPHONE		16 h
16 h 24	0340							
16 h 30	BÊTES PAS BÊTES +	À LA POURSUITE DE CARMEN SANDIEGO	LES DÉBROUILLARDS	LES MAÎTRES DES SORTILÈGES	LES NOUVELLES AVENTURES DES ROBINSON SUISSE	L'ARCHE DE NOÉ (début 10/10/98)	BRANCHÉ	16 h 30
16 h 55	0340							

La télévision de Radio-Canada :

On conserve le segment de l'Ouest

PATRICIA HÉLIE

Edmonton



Julie Pagé

Le début du mois de septembre marque l'arrivée de la nouvelle programmation télévision pour la Société Radio-Canada. Et, encore une fois cette année, CBXFT a réussi à créer une programmation qui plaira aux francophones de la province.

Évidemment, les Franco-Albertains seront heureux de retrouver Julie Pagé dès 18h00, du lundi au vendredi, avec le bulletin d'information *L'Alberta ce soir*. L'animatrice vous livrera l'information de la journée dans un format qui, somme toute, ne devrait pas changer beaucoup sauf au niveau des sports. « Le chroniqueur sportif, Guy Cormier, fera de plus en plus de reportages sur une série d'activités santé et familiales comme, par exemple, la famille qui s'en va dans les Rocheuses pour faire de la randonné pédestre, explique Pierre Noël, responsable des communications à Radio-Canada. »

Ce qui retient l'attention, c'est le retour du segment qui suit le *Ce soir*, c'est-à-dire de 18h30 à 19h00. Une émission différente sera présentée chaque soir de la semaine et aura un intérêt particulier pour les francophones d'ici.

Le lundi, l'émission *Courants du Pacifique*, un magazine socioculturel qui parle des événements artistiques de la côte Ouest sera de retour. Le mardi, *L'Accent francophone*, une émission produite en Saskatchewan, parle de la francophonie hors Québec et tente de sensibiliser les Québécois au fait français à l'extérieur de leur province. Le mercredi, une nouvelle émission fait son apparition : *Sur la même longueur d'ondes*. « Cette émission est produite en Saskatchewan et présente des personnalités franco-albertaine ou fransaskoise qui font quelque chose d'intéressant dans la vie mais qui ont aussi autre chose, explique M. Noël. Par exemple, Guérin Ouellette est un homme qui vend de l'assurance. Mais il a une autre job qui est fascinante : il est mandaté par le gouver-nement fédéral pour aller à des élections en tant qu'observateur, dans des pays où on veut s'approcher de la démocratie. » La première diffusion aura lieu le 9 septembre et c'est Roger Lalonde qui sera alors l'invité.

Le jeudi, les jeunes auront le plaisir de retrouver leur ami Yor de *Clan Destin* qui revient pour une troisième saison. Les reprises de la deuxième saison seront diffusées à l'automne et, dès le mois de décembre, les jeunes auront droit à treize nouveaux épisodes. Cette saison de *Clan Destin* sera la dernière de la série. Par contre, CBXFT entend bien poursuivre avec un nouveau concept d'émission jeunesse pour les années à venir. « Lionel Bonneville a déjà demandé à Marc Doré (le réalisateur de *Clan Destin*) de travailler sur un nouveau concept », précise M. Noël.

Les vendredis 11 et 18 septembre, pour la toute première fois depuis ses débuts, les téléspectateurs auront la chance de visionner le Chant'Ouest au petit écran. Nous aurons ainsi l'occasion d'entendre les performances des représentants de chacune des provinces de l'Ouest.

Après ces dates, la soirée du vendredi sera occupée par l'émission *Double étoiles*, qui est une production en provenance de l'Atlantique et qui accueille chaque semaine des chanteurs, des auteurs-compositeurs-interprètes et autres personnalités de la colonie artistique en provenance des quatre coins du pays.

Pour ce qui est du Réseau de l'information, *Le Canada en direct édition de l'Ouest* sera toujours animé par Julie Pagé. D'ailleurs, M. Noël est très fier de pouvoir dire que le RDI est maintenant diffusé presque partout en Alberta. « Il y a seulement quelques diffuseurs locaux et régionaux, comme *Norton Cable*, qui n'offrent toujours pas le signal RDI, explique Pierre Noël. Cette compagnie a décidé de diffuser le signal à Cold Lake quand on leur a dit qu'en principe, le tiers du personnel de la base militaire est francophone et que ce sont des salariés qui veulent avoir de l'information en français. »

Autre nouveauté cette année, toutes les émissions, y compris les émissions jeunesse de fin de semaine, seront diffusées à la même heure qu'à Montréal.

Radio-Canada Télévision Alberta

Grille automne - hiver 1998-1999
Du 30 août 1998 au 31 mars 1999

HEURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	HEURE
17 h	WATATATOW (début : 7/09/98)				CHANGE D'AIR !	AU DELÀ DES APPARENCES	ÉMILIE DE LA NOUVELLE LUNE/ LA COURSE DESTINATION MONDE (début : 8/11/98)	17 h
17 h 30	LA TÊTE DE L'EMPLOI (début : 7/09/98)							
18 h	ALBERTA CE SOIR					CE SOIR (début : 12/09/98)		18 h
18 h 30	COURANTS DU PACIFIQUE	L'ACCENT FRANCOPHONE	SUR LA MÊME LONGUEUR D'ONDES	CLAN DESTIN	CHANT'OUEST ET DOUBLE ÉTOILE	MAGAZINE (titre provisoire) (début : 10/10/98)	DÉCOUVERTE	18 h 30
19 h	VIRGINIE (début : 7/09/98)				MAMAN CHÉRIE (début : 11/09/98) / LES ESPIÈGLES	LA SOIRÉE DU HOCKEY MOLSON À RADIO-CANADA (début : 10/10/98)/ CINÉMA SPÉCIAL		19 h
19 h 30	LA PETITE VIE (début : 7/09/98)	LA FACTURE (début : 8/09/98)	CASERNE 24 (début : 16/09/98)	UN GARS, UNE FILLE (début : 10/09/98)	KAMIKAZES (début : 11/09/98)/ CATHERINE		LA VIE D'ARTISTE	19 h 30
20 h	4 ET DEMI... (début : 14/09/98)	BOUSCOTTE (début : 8/09/98)	LE VOLCAN TRANQUILLE (début : 9/09/98)/ LE POLOCK/ DUPLESSIS	LA PART DES ANGES (début : 10/09/98)	LA FUREUR (début : 11/09/98)		LES BEAUX DIMANCHES	20 h
21 h	OMERTÀ - LA LOI DU SILENCE (début : 14/09/98)/ OMERTÀ, LE DERNIER DES HOMMES D'HONNEUR	JAMAIS SANS AMOUR/ RÉSEAUX (début : 6/10/98) RADIO	ENJEUX (début : 9/09/98)	L'ÉCUYER (début : 10/09/98)	ZONE LIBRE (début : 25/09/98)			
22 h	LE TÉLÉJOURNAL / LE POINT (début : 7/09/98)					LE TÉLÉJOURNAL		22 h
						LES NOUVELLES DU SPORT	LES NOUVELLES DU SPORT/CHRISTIANE CHARETTE (titre provisoire) (début 10/01/98)	22 h 27
23 h	LES NOUVELLES DU SPORT					TÉLÉ-SUSPENSE	CINÉ-CLUB	22 h 45
23 h 20	POL. FED.	CINÉMA	VUES D'ICI	CINÉMA	CINÉMA			
23 h 26	POL. PROV.							
23 h 30	DÉCOUVERTE (R)							23 h 50
						TÉLÉ-NUIT		0 h 50

AOÛT
30 à 16 h : Les Grands Prix Formule 1 1998

SEPTEMBRE
7 à 20 h : La Soirée de la rentrée à Radio-Canada
13 et 27 à 16 h : Les Grands Prix Formule 1 1998

OCTOBRE
31 à 22 h 30 : Les Grands Prix Formule 1 1998

NOVEMBRE
11 à 11 h : Le Jour du Souvenir

DÉCEMBRE
7 à 23 h 35 : Télévisions d'ailleurs
8 au 11 à 23 h 20 : Télévisions d'ailleurs
24 à 0 h : Messe de la nuit de Noël (rediffusion le 25 à 10 h)
30 et 31 à 21 h : Bilans 1998
31 à 23 h : Émission de fin d'année (rediffusion le 1er janvier à 21 h)

JANVIER
1er à 10 h : Messe du Jour de l'An

Abonnez-vous au *Franco*... 465-6581

Appel d'un coin de l'Acadie

Bonjour!

Je vous écris de ma province natale, l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis heureuse de vous avoir fait connaître mon coin de pays par mes chansons mais aujourd'hui j'aimerais vous parler du seul journal francophone de notre province. Le journal s'appelle LA VOIX ACADIENNE. Notre hebdomadaire existe depuis 1976, donc notre journal est très jeune. LA VOIX ACADIENNE est «le miroir et la fenêtre dans lesquels la communauté peut se voir, se faire voir et se faire valoir».

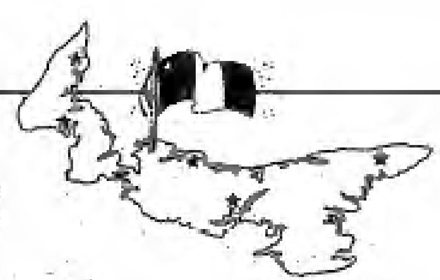
La population francophone de l'Î.-P.-É. est de 5 920 (Recensement 1991). Puisque nous faisons partie d'une communauté minoritaire, il est important pour nous de conserver notre seul journal de langue française.

La Fondation Jean-H.-Doiron a été créée en vue d'assurer la survie à long terme du journal pour les générations futures. Nous menons actuellement une campagne de financement. Notre objectif est de recueillir 375 000 $ et seuls les intérêts de ce fonds seront utilisés pour la continuité de LA VOIX ACADIENNE.

Afin de nous aider à atteindre notre objectif, je sollicite votre appui pour notre journal. Tout don reçu est un apport considérable pour la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. Les chèques soumis devront être libellés au nom de la Fondation des oeuvres acadiennes (Jean-H.-Doiron) afin de recevoir un reçu fiscal.

Je vous remercie sincèrement pour votre attention à LA VOIX ACADIENNE et soyez les bienvenus dans notre chère île des Maritimes. Venez nous visiter!

Angèle Arsenault, *Patronne d'honneur*



Mon don pour LA VOIX ACADIENNE

10 $	20 $	50 $	100 $	Autre
				$

Pour recevoir un reçu fiscal, veuillez s.v.p. libeller votre chèque à
LA FONDATION DES OEUVRES ACADIENNES *
(Fondation Jean-H.-Doiron)

Nom
Adresse
Ville | Province | Code postal
☐ Oui, je désire recevoir un reçu fiscal
☐ Oui, je désire recevoir de l'information touristique de l'Î.-P.-É.

* No d'enregistrement : 11900 0593 RR 0001 **MERCI!**

PETITES ANNONCES

Dans le but de vous offrir un meilleur service, **LE FRANCO** vous offre une chronique de petites annonces.
Tarifs: 7 $ pour 20 mots ou moins pour 1 semaine; 12 $ pour 20 mots ou moins pour 2 semaines Plus de 20 mots: 0,10 $ de plus par mot. Annonces encadrées: 3,50$ de plus. Vous devez ajouter 7% (TPS).
Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste avant le lundi midi (12h00) . Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le 465-6581 avant le lundi midi.. Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

LE FRANCO 201, 8527 - 91e Rue Edmonton (AB) T6C 3N1
Tél.: 465-6581

Emploi garanti, jeunes diplômés (F/A) 20-30 ans demandés pour emplois subventionnés. Tel: Catherine 469-6983. (4-9)

Matériel didactique, toutes les matières, 1ère à 6e, collection de livres en français, jouets, excellent état, pas cher: Rosemarie 465-3618 (4-9)

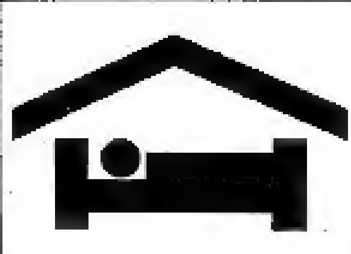
Georgette Hamel (A.Mus; ARMTA) Enseignante de piano d'expérience, compétences en musique et en pédagogie, 8346 90 Rue, Edmonton, tél.: 462-2348 (18-9)

Garderais enfants à domicile du lundi au vendredi (le jour) non-fumeur. Appelez Monique au 451-1987 (21-8)

DONNEZ À QUELQU'UN UNE DEUXIÈME CHANCE!

Discutez du don d'organes avec votre famille.

LA FONDATION CANADIENNE DU REIN



Gîte du passant
L'Amy du Roy
Hôtes: E. Amyotte - J. Roy
8514-86 Avenue
Edmonton (Alberta) Canada T6C 1J5

RÉSERVATIONS : (403) 465-3225

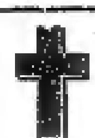


Nettoyage de tapis, fauteuils et plafonds avec le système
Fabri Zone

Tapis nettoyés, purifiés et secs en dedans de 2 heures

J.-M. Cadrin
8629 - 95e Rue
Edmonton, Alberta
T6C 3W6

Service (24 heures)
426-6625
Rés.: 469-3087
Téléc.: 463-2514



PRIÈRES

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la PRIÈRE AU ST-ESPRIT, la PRÈRE ST-JUDE et la PRIÈRE à Mère Téréa. Vous devez inclure avec votre demande la somme de 26,75$ (TPS incluse). N'oubliez pas d'inscrire vos initiales. Retournez le tout à:

LE FRANCO 8527, 91e Rue
Edmonton (AB)
T6C 3N1
Tél.: 465-6581

Abonnez-vous dès maintenant!

Le Franco

- ☐ **1 AN - 26,75$**
- ☐ **2 ANS - 48,15$**
- ☐ **HORS CANADA - 1 AN - 51,36$**

(TPS incluse - tous les tarifs)

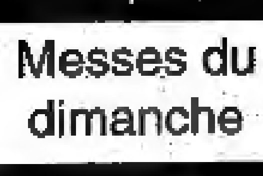
N.B.: Les membres de l'ACFA reçoivent un abonnement GRATUIT au FRANCO. Adressez-vous au bureau de votre régionale pour devenir membre.

Nom: ....
Adresse: ....
Ville: .... **Province:** ....
Code postal: ....
Téléphone: ....

Votre chèque ou mandat de poste libellé à l'ordre du Franco (En lettres moulées S.V.P.)

201, 8527 - 91e rue, Edmonton, Alberta, T6C 3N1
Téléphone: 465-6581, Télécopieur: 465-3647
Courrier électronique: lefranco@compusmart.ab.ca

Paroisses francophones



Messes du dimanche

CALGARY

Ste-Famille
1719 - 5 rue S.O.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

CENTRALTA

Legal
Paroisse St-Emile
dimanche: 11h00

St-Albert
Chapelle Connelly-McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

EDMONTON ET ALENTOURS

St-Thomas d'Aquin
8410-89e rue
Samedi: 16h30
Dimanche: 10h00

Immaculée-Conception
10830-96e rue
Dimanche: 10h30

Ste-Anne
9810-165e rue
Dimanche: 10h30

Paroisse St-Joachim
9928-110e rue
Mer., ven. et sam. 17h
Dimanche: 10h30

Beaumont, St-Vital
4905-50e rue
Dimanche: 9h30

ST-ISIDORE

Paroisse St-Isidore
Dimanche: 11h30

ST-PAUL

1er, 3e et 5e samedi à 19h30
Dimanche: à 9h30

Connelly McKinley Ltd.
Salon funéraire



10011 - 114e Rue
Edmonton, Alberta
422-2222

9, Muir Drive
St-Albert
458-2222

256, rue Fir
Sherwood Park
464-2226

Les maladies cardiovasculaires et les accidents vasculaires cérébraux sont la première cause de mortalité féminine.

Donnez.

1-800-567-8563
ou (514) 871-1551



NC

DR COLETTE M. BOILEAU
DENTISTE

350, West Grove Professional Bldg.
10230 - 142e Rue, Edmonton, Alberta T5N 3Y6

Tél.: 455-2389

CADRIN DENTURE CLINIC
Bernard Cadrin

Édifice G.B. 8562 - 82e Avenue
Edmonton, Alberta T6C 0Z8
Entrée ouest, plancher principal

Bur.: 439-6189 **Rés.: 465-3533**

Dr Léonard Nobert
Dentiste

54 Rue St. Micheal, St-Albert, Alberta T8N 1C9
Téléphone: 459-8216

DR R.D. BREAULT
• DENTISTE •

Strathcona Medical Dental Bldg.
Pièce 302, 8225 - 105e Rue, Edmonton, Alberta T6E 4H2

Tél.: 439-3797

Dr J. Georges Sabourin
B.A., M.D., F.R.C.S. (C)

303 Hys Centre • 11010 - 101e Rue
Edmonton, Alberta T3H 4B8

Obstétricien **Tél.: 421-4728** *Gynécologue*

DUROCHER SIMPSON
AVOCATS

Service personnalisé et efficace
d'une équipe d'avocats expérimentés

Contactez: Me Allan W. Damer, avocat

EDMONTON: 801 Esso Tower, Scotia Place,
10060 avenue Jasper
Tél.: 420-6850
MORINVILLE: 10201 100 avenue
Tél.: 939-2936 (mardi et jeudi)

McCuaig Desrochers
BARRISTERS SOLICITORS AVOCATS NOTAIRES

Au service de la francophonie albertaine

2401 Toronto Dominion Tower
Edmonton Centre N.W.
Edmonton ab T5J 2Z1

Tél.: (403) 426-4660
Fax: (403) 426-0982

MESSAGE À TOUS LES PRODUCTEURS DE BLÉ ET D'ORGE DES PRAIRIES

Commission canadienne du blé : Les élections approchent

Les élections de la CCB approchent à grands pas. En octobre et novembre, vous procéderez à l'élection de 10 des 15 membres du nouveau conseil d'administration de la CCB, soit une majorité de deux tiers.

Votez pour l'avenir de la commercialisation du grain...

Le nouveau conseil d'administration de la CCB supervisera les activités d'une entreprise de 6 milliards de dollars qui se classe au cinquième rang des sociétés exportatrices canadiennes et qui commercialise le grain dans plus de 70 pays à travers le monde. Façonnez l'avenir de la CCB. Exercez votre droit de vote lors des prochaines élections.

Pouvoir des administrateurs élus...

Tous les pouvoirs de la CCB, y compris ceux qui ont trait au mode de fonctionnement de l'entreprise et de la commercialisation du grain, reposeront entre les mains de ses administrateurs. En plus d'être consultés pour la nomination de leur président, les administrateurs pourront :

- avoir recours à de nouveaux outils de commercialisation souples comme les opérations au comptant, le rajustement accéléré des acomptes à la livraison et la liquidation hâtive des comptes de mise en commun;
- accéder à tous les faits et chiffres relatifs à la CCB, y compris (sans toutefois s'y limiter) à ses états financiers dûment vérifiés;
- examiner les prix de vente du grain, les primes accordées et tous les coûts d'exploitation;
- déterminer leur propre rémunération ainsi que celle du président directeur-général et du président du conseil;
- examiner le rendement du président et recommander son renvoi.

Les administrateurs peuvent apporter tous les correctifs opérationnels et stratégiques qu'ils jugent dans l'intérêt des agriculteurs. Et si ces derniers ne sont pas satisfaits de la gestion de la CCB, ils pourront remplacer les administrateurs aux élections suivantes.

Devenir candidat...

Vous songez à devenir l'un des 10 administrateurs élus qui donneront une orientation stratégique à la CCB? Consultez le règlement sur les élections publié dans la Gazette du Canada (disponible dans les bibliothèques publiques de la plupart des grands centres, les bibliothèques des universités et des collèges communautaires ou dans Internet à http://www.agr.ca/goodale/grain). Ou encore, communiquez avec le coordonnateur des élections au début de septembre pour obtenir de plus amples renseignements et de la documentation concernant la mise en candidature.

Question d'impartialité...

S'assurer que les élections soient impartiales constitue une priorité. Dès le début de septembre, une entreprise indépendante sera choisie pour coordonner les élections. L'entreprise dressera la liste des électeurs et fournira des renseignements à chacun d'eux. Elle préparera des trousses d'information à l'intention des électeurs et des candidats et offrira une ligne téléphonique sans frais pour répondre aux questions. Surveillez nos prochaines annonces pour en savoir plus long sur les dates importantes, l'appel de candidatures et les autres détails concernant les élections.

Qui peut voter...

Tous les détenteurs d'un carnet de livraison de la CCB recevront un bulletin de vote par le courrier à la mi-octobre et auront droit de voter une seule fois. Il faudra retourner les bulletins par la poste au coordonnateur des élections avant la mi-novembre.

Soyez du nombre!

Pour de plus amples renseignements sur les élections, communiquez avec le :
Ministre responsable de la Commission canadienne du blé
C.P. 4046, Regina (Saskatchewan) S4P 3R9
Télécopieur : (306) 780-3290 Courrier Électronique : goodale @ em.agr.ca Internet : http://www.agr.ca/goodale/grain

